



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune d'Orgueil, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	FREYMANN	Isabelle	
ALBIAS	PEDRON	Pascal	X	CABRERO	José	
ANGEVILLE	CRUBILÉ	Jean-Luc		FLOURON	Max	
ASQUES	JUSTAUT	Catherine	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	PEYRONNE	Chrystelle		BIASOTTO	Jacques	
AUTY	MOZAC	Frédéric		CRAÏS	Gérard	
AUVILLAR	ARNOSTI	Alain	X	DUSSAC	Thierry	
BALIGNAC	GAUSSENS	Alain		DUPONT	Georges	
BARDIGUES	FALC	Patrick	X	PINEDE	Nicolas	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy	X	THEDIE	Jean-François	
BEAUMONT DE LOMAGNE	JEAN	Quentin		DUCASSE	Loïc	X
BEAUPUY	REY	Denis		JOUNIAUX	Olivier	
BELBEZE EN LOMAGNE	BERGER	Nadine	X	CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal		OLIVIER	Thierry	
BESSENS	FERRIE	Jean-Arnaud	X	GRANIOU	Audrey	
BIOULE	RICARD	Thierry		SALACROUX	Jean-Pierre	
BOUDOU	BOUDET	Yves	X	CAUBY	Ghislan	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis	X	DAVINSAC	Francis	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAÏNÉ	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		MEISTERMANN	Cyprien	
BRASSAC	HOFF	Xavier	X	LACOMBE	Bérangère	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis		RIQUELME	Céline	X
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	PEYRET	François	
CAMPSAS	FLORES	Luc		BELLOC	Alain	X
CANALS	THERON	Stéphane	X	VERZEROLI	Xavier	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	LOMBARD	Laurent	
CASTELFERRUS	BRESSANGES	Julien	X	BITTARD	David	
CASTELMAYRAN	BEGUIN	Pascal		CASTAGNÉ	Sébastien	X
CASTELSAGRAT	MARCHIOL	Valério	X	RAIMONDO	Jean-Pierre	
CASTELSARRASIN	REMIÀ	Alex		FERVAL	Jean-Philippe	X
CASTERA BOUZET	BEZOMBES	Alain	X	MENOU	Maxime	
CAUMONT	MOURGUES	Anaïs	X	CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	BOURDONCLE	Marie-Hélène		CARRAUX	Samuel	
CAYLUS	BLONDET	Sylvain	X	SERVIERES	François	
CAYRAC	CASTELLANET	Pierre	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme	X	BARRIERE	Vincent	
CAZALS	EVARD	Thierry		BOUFFLET	Camille	
CAZES MONDENARD	DESCOULS	Jean-Jacques		SENAC	Alain	
COMBEROUGER	FIORITO	Samuel	X	ABRIAT	Fabian	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	PAVANETTO	Richard	
CORDES TOLOSANNES	LABAYSSE	Benôit		VERDIER	Marie-Anne	X
COUTURES	MORO	Géraldine		BOUTINES	Gilbert	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	SEGAUD	Francis	
DIEUPENTALE	GIGOUT	Pierre	X	MULETTE	Salomé	
DONZAC	LARROSE	Patrick	X	LABROSSE	Jean-François	
DUNES	CHASSAGNE	Bastien		DELAGE	Mallaury	
DURFORT LACAPELETTE	LASSABATHIE	Eric	X	LAMARINIE	Jean-Paul	
ESCATALENS	DEVAUX	Serge	X	BUSQUET	Pierre	
ESCAZEAUX	MARTINET	François	X	LARRIBEAU	Gérard	
ESPALEIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel		LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_02A-DE
Reçu le 23/09/2026

DCS20260922_02

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
FABAS	GRAILHE	Stéphane	X	SOURSAC	Jérôme	
FAJOLLES	RINGEVAL	Frédéric		LÉGAL	Nadine	
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis		LEONOWICZ	Serge	
FAUROUX	BOUCHACOURT	Angélique	X	VIEILLEVIGNE	Pierre	
FENEYROLS	CAVAILLÉ	Chrystel		JALLET	Frédéric	
FINHAN	REY	Christiane	X	PALAZOT	Alexa	
GARGANVILLAR	VIGNAUX	Christian	X	VIRIATO	Albert	
GARIES	TONIN	Philippe	X	MORELLINI	Eric	
GASQUES	FOUCAULT	Marc		LEMIEUX	Jean-François	
GENEBRIERES	CLAUSSE	Jean-François	X	BALAT	Benoit	
GENSAC	GRANDPRAT	André	X	BOURGEOIS	Carole	
GIMAT	DIANA	Bernard		DAMIOT	Michel	X
GINALS	CABADY	Maxime		LEBELLE	Emma	X
GLATENS	THAU	Philippe	X	CASTELLS	Joël	
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X	MOULY	Michel	
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X	ORLUC	Clémence	
GOUDOURVILLE	DUMONT	Silvère	X	FAUSTINO	Mickaël	
GRAMONT	PICHON	Jean-Pierre		HENRY	Olivier	
GRISOLLES	COMBES	Benjamin	X	MOURAI	Aude	
LABARTHE	RESSIJAC	Serge		FOURNIOLS	Jean-Noël	
LABASTIDE DE PENNE	FOURTANET	Christelle	X	MALRIC	Pascal	
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X	PAILLAS	Eric	
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme		VERGNES	Jean-Claude	X
LABOURGADE	DE RIOLS DE FONCLARE	Thomas	X	JOURDAM	Déborah	
LACAPELLE LIVRON	SOLANILLA	Evelyne	X	FRAYSSE	Dominique	
LACHAPELLE	COMET	Christine		VANNESTE	Bernard	
LACOUR DE VISA	GARRET	Guillaume	X	GRODECOEUR GRACIA	Annie	
LACOURT ST PIERRE	BALLESTRAZZI	Francis	X	ANTONY	Séverine	
LAFITTE	BOUCHARD	Sylvain	X	SERRE	Daniel	
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck		CONTE	Eric	X
LAGUEPIE	FABRE	Christian	X	MAGES	Bernard	
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno	X	PINETRE	Michel	
LAMOTHE CAPDEVILLE	FAURE	Guillaume		CARTAGENA	Laurent	X
LAMOTHE CUMONT	CALDERAN	Christophe		MATHEVON	Yann	
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier	X	MOYEN	Pierrette	
LARRAZET	GUIRAUD	Dominique	X	COUREAU	Jean-Louis	
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X	LASFARGEAS	Thierry	
LAUZERTE	BERTHAUX	Frédéric		REY	Bernard	
LAVAURETTE	TAMPIER	Paul	X	PEYRE	Olivier	
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	BRIOS	Dominique		DELFAU	Jean-Claude	
LAVIT DE LOMAGNE	JOYA	Jean-Louis	X	HYGONENQ	Brigitte	
LE CAUSE	MALE	Philip	X	TRIQUENEAUX	Catherine	
LEOJAC	QUATRE	Christian	X	LEROUX	Méline	
LE PIN	FUSINA	Philippe		BUSTAMANTE	Clément	X
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc	X	MONTOUX	Laurent	
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X	PERRY	Philippe	
LIZAC	COURNUT	Yves	X	GARGUY	Bernard	
LOZE	ROQUES	Jérôme	X	TESTAS	Pierre	
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X	GRARD	Jean-François	
MANSONVILLE	LANOUEL	Robert	X	CANDELON	Didier	
MARIGNAC	GOURMELON	Joëlle		MUNOZ	Maxime	X
MARSAC	NOBY	Jean-Claude		BERNES	Nicolas	
MAS GRENIER	LABROUE	Bernard	X	QUILLOT	Jean-Marc	
MAUBEC	AUGUSTE	David	X	FERRADOU	Régis	
MAUMUSSON	DABASSE	Daniel		VAN DEN BON née DABASSE	Nathalie	
MEAUZAC	GAUBIN	Bernard	X	LACOMBE	José	
MERLES	FEUTRIER	Francis		BOUCHÉ	Gérard	X
MIRABEL	LEYGUE	Jean-Philippe	X	LINSTRUISEUR	Francine	
MIRAMONT DE QUERCY	DELEU	Eric	X	VABRE	Yohan	
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X	ORSEL	Olivier	
MOLIERES	BELREPAYRE	Rémi	X	HEBRAL	Valérie	
MONBEQUI	MICHEL-OPERTI	Véronique	X	GOMBAO	Corinne	
MONCLAR DE QUERCY	COLMAGRO	Jean-Jacques		MALGOUYRES	Thierry	
MONTAGUDET	BESNIER	Thierry		DOMINICE	Philippe	
MONTAIGU DE QUERCY	COMBEDOUZOU	Erick	X	RIVIERE	Jean-Luc	
MONTAIN	LARBI	Samir	X	DELLUC	Damien	
MONTALZAT	ANDRIEU	Jean-Louis	X	LAFON	Christian	
MONTASTRUC	COSTES	Anthony		BEDEL	Thomas	
MONTAUBAN	KOFFI	Florian		GAZAGNES	Rodolphe	
MONTBARLA	BLEU	Jacques	x	JEAN dit DENIAUD	Valérie	
MONTBARTIER	ROGE	Jean-Louis	X	COLIN	Philippe	
MONTBETON	WEILL	Michel	X	BERTOLOTTI	Jean-Claude	
MONTECH	GALAUP	Michel		BELY	Robert	X
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe		COLOS	Bertrand	X
MONTESQUIEU	FEAU	Annie		RESSIGUIÉ	Jean-Claude	X

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_02A-DE
Reçu le 23/09/2026

DCS20260922_02

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	GUILLAUMA	Michel	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	BREIL	Francis	
MONTJOI	BÉGUIN	Clément		BROSSOLLET	Anne-Charlotte	
MONTPEZAT DE QUERCY	LONGUEVILLE	Eric	X	TAISANT	Denis	
MONTRICOUX	JANNIN	Michel	X	DAURE	Philippe	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude		DEJEAN	Thierry	
NEGREPELISSE	MARCUZZO	Alain	X	CAMASSES	Jean-François	
NOHIC	RAMON	Serge	X	DELBOSC	Léonard	
ORGUEIL	AUTHESSERRE	Willy	X	PREVITALI	Sandra	
PARISOT	ICHES	Alain		VENDÔME	Sylvie	
PERVILLE	CALAS	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	MELO	Vitor	X	TROTIGNON	Jean-Michel	
POMMEVIC	LE FESSANT	Lionel	X	PINNA	Kaël	
POMPIGNAN	DUMOUTIER	John	X	MINNE	Thomas	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	ALIBERT	Yohann	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	MAUMUS	Jérôme		GARRIGUES	Anthony	
PUYGAILLARD DE QUERCY	CHAIGNON	Valéry	X	GRIEUMARD	Lydie	
PUYLAGARDE	CONQUET	Hélian		VAN VEEN	Tobias	
PUYLARQUE	VALETTE	Gilles		MORIN	Daniel	
REALVILLE	DELBREIL	Daniel		CHANRION	Jean-Luc	
REYNIES	BELDA	Christophe	X	SOULIE	Jean-Marie	
ROQUECOR	BOTELLA	Jean-Pierre	X	LE GOULVEN	Pierre	
SAUVETERRE	GOFFARD	Romain	X	LAGRIFFOUL	Florian	
SAVENES	ECHEVARRIA	Eric		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	RONCHI	Michel	X	RAYNAL	Vincent	
SERIGNAC	MARTINEZ-BAPTISTA	Jean-Louis		LAGARDE	Christian	
SISTELS	BOISSEAU	Christophe		OBER	Alain	X
ST-AIGNAN	JASO	Rafaël	X	FOURNIÉ	Philippe	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		NOUGAYREDE	Jean-Claude	
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien	X	TAILLADE	Gilles	
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François		PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc	X	BÉGUÉ	Séverine	
ST-BEAUZEIL	GUINGAL	Claude		PLASTEIG dit CASSOU	Corine	
ST-CIRICE	MIRAMANDE	Marthe	X	BELLIN	Denis	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	MOULY	Gilbert	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	CALVET	Didier		DELORME	Pascal	X
ST-GEORGES	DELPECH	Aurélié		CLAES	Thierry	
ST-JEAN DU BOUZET	BRUN	Albert		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	LAJANTE	Denis	X	CARRIÉ	Sébastien	
ST-MICHEL	MABIRE	Serge	X	DUSSAC	Martine	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	ROUSSET	Cédric	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	LAPARRE	Luc	X	DIRAT	Guy	
ST-PAUL D'ESPIS	DUSSAC	Claudette		DEJEAN	Odile	X
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric		FALGA	Jacques	X
ST-PROJET	BORIES	Dominique	X	ESTRIPEAU	Jean-Paul	
ST-SARDOS	FERRER	Patrick	X	GUERIN	Pierre	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	OUSTRY	Nadine	X	GARDES	Pierre	
ST-VINCENT LESPINASSE	MARTI	Georges	X	TRISTAN	Damien	
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude	X	CALVET	Aurore	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		ROGE	Philippe	
TREJOULS	QUET	Hervé	X	QUERSIN	Aurélien	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre	X	GAILLARD	Joël	
VALEILLES	MERCIER DE SAINTE CROIX	Ludovic		AVIGNON	Stéphanie	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard	X	DELIAS	Alexandre	
VAREN	DUCOURNAU	Serge	X	SODARIN	Tristan	
VARENNES	LE DIGUERHER	Michel	X	ALBINET	Alain	
VAZERAC	VEYRAC	Alain		COURTOIS	Gwendoline	
VERDUN SUR GARONNE	FISSON-BLACKWELL	Violaine		TUYERES	Stéphane	
VERFEIL SUR SEYE	JACQUESSON	Jean-Marie	X	HOFFMAN	Elsa	
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	BEQUIE	Damien	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques		BALAGUER	Félix	X
VILLEMADE	DEMEURS	David	X	FAURE	Jean-Michel	

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_02A-DE
Reçu le 23/09/2026

DCS20260922_02

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
REY	Denis	BEAUPUY	TONIN	Philippe	GARIES
LAINE	Arlette	BOURG DE VISA	CAVALLI	Didier	BRUNIQUEL
CAVAILLÉ	Chrystel	FENEYROLS	DUCOURNAU	Serge	VAREN
FOUCAULT	Marc	GASQUES	DE RIOLS DE FONCLARE	Thomas	LABOURGADE
BERTHAUX	Frédéric	LAUZERTE	GAYRLA	Jacques	CORBARIEU
DELPECH	Aurélié	SAINT-GEORGES	BAILLS	Franck	SAINT-CIRQ
VALETTE	Gilles	PUYLAROCQUE	AUTHESSERRE	Willy	ORGUEIL
MERCIER DE SAINTE CROIX	Ludovic	VAEILLES	BOTELLA	Jean-Pierre	ROQUECOR

Membres en exercice : 195

Membres présents : 143

Membres excusés : 52

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 8

Assistaient également à la séance :

M. François BONHOMME, Sénateur,
M. Pierre-Antoine LEVI, Sénateur,
M. Jérôme BEQ, conseiller départemental, représentant M. le Président du Conseil Départemental,
Mme Patricia DUCASSÉ, conseillère départementale,
M. Bernard PEZOUS, Président de l'AMF 82, 3^{ème} Vice-Président du SDE 82 et Maire de La Salvetat Belmontet,
M. Antoine DELMAS, Directeur Territorial ENEDIS en Tarn-et-Garonne,
Mme Anne-Laure VILLALTA, interlocutrice ENEDIS,
M. Christophe BRAS, interlocuteur GRDF,
Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental,
M. BOUET, Directeur de Soélia,
Mme Stéphanie LE FURAUT, Directrice Générale des Services du SDE 82,
et le personnel du SDE 82

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DU 25 JUIN 2026**

Le Président soumet à l'approbation des membres du Comité Syndical le procès-verbal de la séance précédente, qui s'est tenue le 25 juin 2026 à la salle des fêtes de la commune de Mirabel.

Le procès-verbal de cette assemblée générale a été joint au dossier de réunion adressé avec la convocation dématérialisée à l'ensemble des délégués, le 16 septembre 2026.

DECISION

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, adoptent à l'unanimité le procès-verbal relatif à l'assemblée générale du 25 juin 2026.

Ce procès-verbal est joint en annexe de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,

Jacques GAYRAL



AR Préfecture

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 JUIN 2026(annule et remplace le dépôt précédent : actualisation des annexes à la délibération)

Identifiant unique de l'acte : 082-258200575-20260922-DCS20260922_02A-DE

Numéro d'acte : DCS20260922_02A

Date de décision : 22/09/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-4-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Amenagement du territoire)

Fichier acte : DCS20260922_02 APPROBATION PV CS du 25-06-26.pdf

Fichier(s) annexes(s) :
Compte-rendu AG 25 JUIN 2026.pdf
Compte-rendu activité du Bureau Syndical et décisions du Pdt.pdf

Collectivité émettrice : sde-82

Acte transmis par : Valérie GOURILLON

Date d'envoi de l'acte : 23/09/2026 13:58:38

Date de réception de l'AR : 23/09/2026 13:58:58



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE TARN-ET-GARONNE

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Énergie, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Mirabel, sous la présidence de M. Jacques Gayral, Président.

Délégués votants présents :

COMMUNES	DELEGUÉS / DELEGUÉES					
	TITULAIRES			SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
ALBEFEUILLE LAGARDE	MASSIMINO	Francis	X	FREYMANN	Isabelle	
ALBIAS	PEDRON	Pascal	X	CABRERO	José	
ANGEVILLE	CRUBILÉ	Jean-Luc		FLOURON	Max	
ASQUES	JUSTAUT	Catherine	X	IGNACE	Patrice	
AUCAMVILLE	GAMEL	Philippe	X	FRAYSSE	Eric	
AUTERIVE	PEYRONNE	Chrystelle		BIASOTTO	Jacques	X
AUTY	MOZAC	Frédéric	X	CRAÏS	Gérard	
AUVILLAR	ARNOSTI	Alain	X	DUSSAC	Thierry	
BALIGNAC	GAUSSENS	Alain		DUPONT	Georges	
BARDIGUES	FALC	Patrick	X	PINEDE	Nicolas	
BARRY D'ISLEMADE	PORTAL	Guy		THEDIE	Jean-François	
BEAUMONT DE LOMAGNE	JEAN	Quentin	X	DUCASSE	Loïc	
BEAUPUY	REY	Denis		JOUNIAUX	Olivier	
BELBEZE EN LOMAGNE	BERGER	Nadine	X	CYPRYSZAK	Kévin	
BELVEZE	PRADALIÉ	Jean-Pascal	X	OLIVIER	Thierry	
BESSENS	FERRIE	Jean-Arnaud		GRANIOU	Audrey	
BIOULE	RICARD	Thierry		SALACROUX	Jean-Pierre	
BOUDOU	BOUDET	Yves	X	CAUBY	Ghislan	
BOUILLAC	BRASSEUR	Francis		DAVINSAC	Francis	
BOULOC EN QUERCY	TAFOUREAU	Dominique	X	COMBATELLI	Fabrice	
BOURG DE VISA	LAINÉ	Arlette		LESEIGNEUR	Catherine	
BOURRET	DUSSAUX	Eric		MEISTERMANN	Cyprien	X
BRASSAC	HOFF	Xavier	X	LACOMBE	Bérangère	
BRESSOLS	IBRES	Jean-Louis	X	RIQUELME	Céline	
BRUNIQUEL	CAVALLI	Didier	X	PEYRET	François	
CAMPSAS	FLORES	Luc		BELLOC	Alain	X
CANALS	THERON	Stéphane	X	VERZEROLI	Xavier	
CASTANET	ROUX	Jean-Jacques	X	LOMBARD	Laurent	
CASTELFERRUS	BRESSANGES	Julien		BITTARD	David	
CASTELMAYRAN	BEGUIN	Pascal	X	CASTAGNÉ	Sébastien	
CASTELSAGRAT	MARCHIOL	Valério	X	RAIMONDO	Jean-Pierre	
CASTELSARRASIN	REMIA	Alex		FERVAL	Jean-Philippe	
CASTERA BOUZET	BEZOMBES	Alain	X	MENOU	Maxime	
CAUMONT	MOURGUES	Anaïs		CRUBILÉ	Édouard	
CAUSSADE	BOURDONCLE	Marie-Hélène		CARRAUX	Samuel	
CAYLUS	BLONDET	Sylvain	X	SERVIERES	François	
CAYRAC	CASTELLANET	Pierre	X	DAMAGGIO	Gisèle	
CAYRIECH	JULIEN	Jérôme		BARRIERE	Vincent	X
CAZALS	EVARD	Thierry	X	BOUFFLET	Camille	
CAZES MONDENARD	DESCOULS	Jean-Jacques		SENAC	Alain	X
COMBEROUGER	FIORITO	Samuel	X	ABRIAT	Fabian	
CORBARIEU	GAYRAL	Jacques	X	PAVANETTO	Richard	
CORDES TOLOSANNES	LABAYSSE	Benôit		VERDIER	Marie-Anne	
COUTURES	MORO	Géraldine		BOUTINES	Gilbert	
CUMONT	SANCEY	Alain	X	SEGAUD	Francis	
DIEUPENTALE	GIGOUT	Pierre	X	MULETTE	Salomé	
DONZAC	LARROSE	Patrick		LABROSSE	Jean-François	
DUNES	CHASSAGNE	Bastien	X	DELAGE	Mallaury	
DURFORT LACAPELETTE	LASSABATHIE	Eric		LAMARINIE	Jean-Paul	
ESCATALENS	DEVAUX	Serge	X	BUSQUET	Pierre	
ESCAZEUX	MARTINET	François		LARRIBEAU	Gérard	
ESPALAIS	PINCEMIN	Bernard		BERTHOUMIEU	Jean-Claude	
ESPARSAC	GOMEZ	Philippe		GUIRBAL	Jean-Paul	
ESPINAS	FERAL	Daniel	X	LOMBARD	Jean-Pierre	

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_02A-DE
Reçu le 23/09/2026

DELEGUÉS / DELEGUÉES

COMMUNES		TITULAIRES					SUPPLEANTS		
	NOM	PRENOM	PRESENT		NOM	PRENOM	PRESENT		
FABAS	GRAILHE	Stéphane	X		SOURSAC	Jérôme			
FAJOLLES	RINGEVAL	Frédéric	X		LÉGAL	Nadine			
FAUDOAS	DUPONT	Jean-Louis			LEONOWICZ	Serge			
FAUROUX	BOUCHACOURT	Angélique	X		VIEILLEVIGNE	Pierre			
FENEYROLS	CAVAILLÉ	Chrystel			JALLET	Frédéric			
FINHAN	REY	Christiane	X		PALAZOT	Alexa			
GARGANVILLAR	VIGNAUX	Christian	X		VIRIATO	Albert			
GARIES	TONIN	Philippe	X		MORELLINI	Eric			
GASQUES	FOUCAULT	Marc	X		LEMIEUX	Jean-François			
GENEBRIERES	CLAUSSE	Jean-François	X		BALAT	Benoit			
GENSAC	GRANDPRAT	André	X		BOURGEOIS	Carole			
GIMAT	DIANA	Bernard			DAMIOT	Michel			
GINALS	CABADY	Maxime			LEBELLE	Emma		X	
GLATENS	THAU	Philippe			CASTELLS	Joël			
GOAS	SENTIS	Jean-Claude	X		MOULY	Michel			
GOLFECH	BOCQUILLON	Patrice	X		ORLUC	Clémence			
GOUDOURVILLE	DUMONT	Silvère			FAUSTINO	Mickaël		X	
GRAMONT	PICHON	Jean-Pierre	X		HENRY	Olivier			
GRISOLLES	COMBES	Benjamin	X		MOURAÏ	Aude			
LABARTHE	RESSIJAC	Serge	X		FOURNIOLS	Jean-Noël			
LABASTIDE DE PENNE	FOURTANET	Christelle	X		MALRIC	Pascal			
LABASTIDE DU TEMPLE	LACROIX	Frédéric	X		PAILLAS	Eric			
LABASTIDE ST PIERRE	BEQ	Jérôme			VERGNES	Jean-Claude		X	
LABOURGADE	DE RIOLS DE FONCLARE	Thomas	X		JOURDAM	Déborah			
LACAPELLE LIVRON	SOLANILLA	Evelyne	X		FRAYSSE	Dominique			
LACHAPELLE	COMET	Christine			VANNESTE	Bernard			
LACOUR DE VISA	GARRET	Guillaume	X		GRODECOEUR GRACIA	Annie			
LACOURT ST PIERRE	BALLESTRAZZI	Francis	X		ANTONY	Séverine			
LAFITTE	BOUCHARD	Sylvain			SERRE	Daniel			
LAFRANCAISE	SEGONNE	Franck	X		CONTE	Eric			
LAGUEPIE	FABRE	Christian			MAGES	Bernard			
LAMAGISTERE	DOUSSON	Bruno			PINETRE	Michel			
LAMOTHE CAPDEVILLE	FAURE	Guillaume	X		CARTAGENA	Laurent			
LAMOTHE CUMONT	CALDERAN	Christophe	X		MATHEVON	Yann			
LAPENCHE	GUIGNARD	Didier	X		MOYEN	Pierrette			
LARRAZET	GUIRAUD	Dominique	X		COUREAU	Jean-Louis			
LA SALVETAT BELMONTET	PEZOUS	Bernard	X		LASFARGEAS	Thierry			
LAUZERTE	BERTHAUX	Frédéric			REY	Bernard			
LAVAURETTE	TAMPIER	Paul	X		PEYRE	Olivier			
LA VILLE DIEU DU TEMPLE	BRIOIS	Dominique	X		DELFAU	Jean-Claude			
LAVIT DE LOMAGNE	JOYA	Jean-Louis	X		HYGONENQ	Brigitte			
LE CAUSE	MALE	Philip	X		TRIQUENEUX	Catherine			
LEOJAC	QUATRE	Christian	X		LEROUX	Méline			
LE PIN	FUSINA	Philippe			BUSTAMANTE	Clément			
LES BARTHES	MIRAMONT	Jean-Marc			MONTOUX	Laurent			
L'HONOR DE COS	ROBERT	Jean-Paul	X		PERRY	Philippe			
LIZAC	COURNUT	Yves	X		GARGUY	Bernard			
LOZE	ROQUES	Jérôme			TESTAS	Pierre			
MALAUSE	MAERTEN	Marie-Bernard	X		GRARD	Jean-François			
MANSONVILLE	LANOUEL	Robert	X		CANDELON	Didier			
MARIGNAC	GOURMELON	Joëlle			MUNOZ	Maxime			
MARSAC	NOBY	Jean-Claude			BERNES	Nicolas			
MAS GRENIER	LABROUE	Bernard	X		QUILLOT	Jean-Marc			
MAUBEC	AUGUSTE	David	X		FERRADOU	Régis			
MAUMUSSON	DABASSE	Daniel			VAN DEN BON née DABASSE	Nathalie			
MEAUZAC	GAUBIN	Bernard	X		LACOMBE	José			
MERLES	FEUTRIER	Francis			BOUCHÉ	Gérard		X	
MIRABEL	LEYGUE	Jean-Philippe			LINSTRUISEUR	Francine		X	
MIRAMONT DE QUERCY	DELEU	Eric	X		VABRE	Yohan			
MOISSAC	THIERS	Jean-Christophe	X		ORSEL	Olivier			
MOLIERES	BELREPAYRE	Rémy	X		HEBRAL	Valérie			
MONBEQUI	MICHEL-OPERTI	Véronique	X		GOMBAO	Corinne			
MONCLAR DE QUERCY	COLMAGRO	Jean-Jacques	X		MALGOUYRES	Thierry			
MONTAGUDET	BESNIER	Thierry	X		DOMINICE	Philippe			
MONTAIGU DE QUERCY	COMBEDOUZOU	Erick	X		RIVIERE	Jean-Luc			
MONTAIN	LARBI	Samir	X		DELLUC	Damien			
MONTALZAT	ANDRIEU	Jean-Louis	X		LAFON	Christian			
MONTASTRUC	COSTES	Anthony	X		BEDEL	Thomas			
MONTAUBAN	KOFFI	Florian	X		GAZAGNES	Rodolphe			
MONTBARLA	BLEU	Jacques			JEAN dit DENIAUD	Valérie			
MONTBARTIER	ROGE	Jean-Louis	X		COLIN	Philippe			
MONTBETON	WEILL	Michel	X		BERTOLOTI	Jean-Claude			
MONTECH	GALAUP	Michel	X		BELY	Robert			
MONTEILS	MASSALOUP	Christophe	X		COLOS	Bertrand			
MONTESQUIEU	FEAU	Annie			RESSIGUIÉ	Jean-Claude		X	

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_02A-DE

Reçu le 23/09/2026

COMMUNES

DELEGUÉS / DELEGUÉES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

	NOM	PRENOM	PRESENT	NOM	PRENOM	PRESENT
MONTFERMIER	GUILLAUMA	Michel	X	NADALIN	Karine	
MONTGAILLARD	SALOMON	Bernard	X	BREIL	Francis	
MONTJOI	BEGUIN	Clément	X	BROSSOLLET	Anne-Charlotte	
MONTPEZAT DE QUERCY	LONGUEVILLE	Eric	X	TAISANT	Denis	
MONTRICOUX	JANNIN	Michel	X	DAURE	Philippe	
MOUILLAC	ROMANO	Jean-Claude	X	DEJEAN	Thierry	
NEGREPELISSE	MARCUZZO	Alain	X	CAMASSES	Jean-François	
NOHIC	RAMON	Serge		DELBOSC	Léonard	X
ORGUEIL	AUTHESSERRE	Willy	X	PREVITALI	Sandra	
PARISOT	ICHES	Alain		VENDÔME	Sylvie	
PERVILLE	CALAS	Alain	X	CAYRE	Adrien	
PIQUECOS	MELO	Vitor	X	TROTIGNON	Jean-Michel	
POMMEVIC	LE FESSANT	Lionel	X	PINNA	Kaël	
POMPIGNAN	DUMOUTIER	John	X	MINNE	Thomas	
POUPAS	GUERIN	Pascal		LANIESSE	Bernard	
PUYCORNET	POÉZÉVARA	Christine	X	ALIBERT	Yohann	
PUYGAILLARD DE LOMAGNE	MAUMUS	Jérôme		GARRIGUES	Anthony	
PUYGAILLARD DE QUERCY	CHAIGNON	Valéry	X	GRIEUMARD	Lydie	
PUYLAGARDE	CONQUET	Hélian		VAN VEEN	Tobias	
PUYLAROCQUE	VALETTE	Gilles	X	MORIN	Daniel	
REALVILLE	DELBREIL	Daniel	X	CHANRION	Jean-Luc	
REYNIES	BELDA	Christophe	X	SOULIE	Jean-Marie	
ROQUECOR	BOTELLA	Jean-Pierre	X	LE GOULVEN	Pierre	
SAUVETERRE	GOFFARD	Romain	X	LAGRIFFOUL	Florian	
SAVENES	ECHEVARRIA	Eric		MAMPRIN	Thierry	
SEPTFONDS	RONCHI	Michel	X	RAYNAL	Vincent	
SERIGNAC	MARTINEZ-BAPTISTA	Jean-Louis	X	LAGARDE	Christian	
SISTELS	BOISSEAU	Christophe	X	OBERT	Alain	
ST-AIGNAN	JASO	Rafaël	X	FOURNIÉ	Philippe	
ST-AMANS DE PELLAGAL	AURIENTIS	Pascal		NOUGAYREDE	Jean-Claude	
ST-AMANS DU PECH	MERLY	Julien		TAILLADE	Gilles	X
ST-ANTONIN NOBLE VAL	RENAULT	François	X	PAPADOPOULO	Alexandra	
ST-ARROUMEX	DELLAC	Jean-Marc		BÉGUÉ	Séverine	X
ST-BEAUZEIL	GUINGAL	Claude	X	PLASTEIG dit CASSOU	Corine	
ST-CIRICE	MIRAMANDE	Marthe		BELLIN	Denis	
ST-CIRQ	BAILLS	Franck	X	MOULY	Gilbert	
ST-CLAIR	VERBRUGGE	Frank	X	PAOLETTI	Jean-Pierre	
ST-ETIENNE DE TULMONT	CALVET	Didier	X	DELORME	Pascal	
ST-GEORGES	DELPECH	Aurélié		CLAES	Thierry	X
ST-JEAN DU BOUZET	BRUN	Albert		DUILHÉ	Geneviève	
ST-LOUP	LAJANTE	Denis		CARRIÉ	Sébastien	
ST-MICHEL	MABIRE	Serge	X	DUSSAC	Martine	
ST-NAUPHARY	LACAM	Sébastien	X	PECQUENARD	Caroline	
ST-NAZAIRE DE VALENTANE	BARRA	Jean-Pierre	X	ROUSSET	Cédric	
ST-NICOLAS DE LA GRAVE	LAPARRE	Luc	X	DIRAT	Guy	
ST-PAUL D'ESPIS	DUSSAC	Claudette	X	DEJEAN	Odile	
ST-PORQUIER	FOSSEZ	Éric		FALGA	Jacques	
ST-PROJET	BORIES	Dominique	X	ESTRIPEAU	Jean-Paul	
ST-SARDOS	FERRER	Patrick	X	GUERIN	Pierre	
ST-VINCENT D'AUTEJAC	OUSTRY	Nadine	X	GARDES	Pierre	
ST-VINCENT LESPINASSE	MARTI	Georges	X	TRISTAN	Damien	
STE-JULIETTE	GIBERT	Claude	X	CALVET	Aurore	
TOUFFAILLES	BARREAU	Jean-Michel		ROGE	Philippe	X
TREJOULS	QUET	Hervé		QUERSIN	Aurélien	
VAISSAC	MEILLEURAT	Jean-Pierre		GAILLARD	Joël	X
VALEILLES	MERCIER DE SAINTE CROIX	Ludovic		AVIGNON	Stéphanie	
VALENCE D'AGEN	GROUSSOU	Bernard		DELIAS	Alexandre	
VAREN	DUCOURNAU	Serge	X	SOUDARIN	Tristan	
VARENNES	LE DIGUERHER	Michel		ALBINET	Alain	
VAZERAC	VEYRAC	Alain		COURTOIS	Gwendoline	
VERDUN SUR GARONNE	FISSON-BLACKWELL	Violaine	X	TUYERES	Stéphane	
VERFEIL SUR SEYE						
VERLHAC TESCOU	DUCOS	Jean-Jacques	X	EMPTAZ	Sabine	
VIGUERON	LACROIX	Franck	X	BEQUIE	Damien	
VILLEBRUMIER	GARROS	Jacques	X	BALAGUER	Félix	
VILLEMADÉ	DEMEURS	David	X	FAURE	Jean-Michel	

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_02A-DE
Reçu le 23/09/2026

Pouvoirs :

DELEGUÉ(E)S DONNANT LE POUVOIR			DELEGUÉ(E)S RECEVANT LE POUVOIR		
NOM	PRENOM	COMMUNE	NOM	PRENOM	COMMUNE
LAINE	Arlette	BOURG DE VISA	MOZAC	Frédéric	AUTY
LAJANTE	Denis	SAINT-LOUP	BOISSEAU	Christophe	SISTELS
MERCIER DE SAINTE CROIX	Ludovic	VALEILLES	BOTELLA	Jean-Pierre	ROQUECOR

Membres en exercice : 195

Membres présents : 144

Membres excusés : 48

Le quorum est atteint et l'Assemblée peut légalement délibérer.

Représentés par pouvoir : 3

Assistaient également à la séance :

M. Stéphane DE CARLI, Sous-Préfet de Tarn-et-Garonne,
M. François BONHOMME, Sénateur,
M. Pierre-Antoine LEVI, Sénateur,
M. Jean-Claude BERTELLI, Président du Conseil Départemental,
M. Bernard PEZOUS, Président de l'AMF 82, 3^{ème} Vice-Président du SDE 82 et Maire de La Salvetat Belmontet,
Mme Anne-Laure VILLALTA, interlocutrice ENEDIS,
M. Bernard CREUX, Directeur EDF,
M. Christophe BRAS, interlocuteur GRDF,
M. Nicolas TISSOT, Directeur d'ORANGE,
Mme Christine LAYMAJOUX, Directrice Générale Adjointe du pôle agriculture, environnement et transition énergétique du Conseil Départemental,
Mme Catherine COUSY, chargée de mission transition énergétique Conseil départemental,
M. Jean-Philippe BOUET, Directeur de Soélia,
Mme Stéphanie LE FURAUT, Directrice Générale des Services du SDE 82,
et le personnel du SDE 82

Après avoir salué l'ensemble des membres de ce Comité Syndical, M. le Président propose à M. le Maire de Mirabel, qui reçoit l'assemblée dans la salle de sa commune, de prendre la parole pour un mot d'accueil.

M. Jacques Pautric, maire de Mirabel, salue l'ensemble des élus et délégués réunis pour ce Comité Syndical qu'il qualifie de « moment important pour son village ». Il indique que Mirabel est une commune rurale attachée à son histoire, à ses traditions et à son environnement. C'est un village à taille humaine avec ses habitants, son agriculture, ses paysages et cette identité rurale qui fait toute la richesse dans notre département. Comme beaucoup de communes rurales, Mirabel avance avec la volonté de préserver son cadre de vie tout en préparant l'avenir avec le souci d'entretenir les équipements, améliorer les bâtiments, maîtriser les dépenses et répondre aux défis actuels, notamment en matière d'énergie. C'est justement dans ces domaines que le rôle du Syndicat Départemental d'Energie prend tout son sens. Pour nos communes, et particulièrement pour les plus petites d'entre elles, il est essentiel de pouvoir compter sur un partenaire compétent, disponible et proche du territoire. Le syndicat apporte son expertise, accompagne les projets, facilite les démarches et permet aux collectivités de ne pas être seules face à des enjeux qui deviennent de plus en plus techniques et complexes. Au-delà des réseaux et des équipements, notre action traduit une valeur qui nous est chère, celle de la solidarité entre les territoires. Le Syndicat permet à chaque commune, quelle que soit sa taille, de bénéficier d'un accompagnement de qualité et de participer pleinement aux transitions qui s'imposent à tous. Aussi, il tient à saluer le travail réalisé par les équipes du Syndicat.

M. le Maire clôture son intervention en souhaitant aux membres une excellente assemblée générale placée sous le signe des échanges, du dialogue, de la coopération.

M. le Président du SDE remercie M. le Maire pour ses propos vis-à-vis du Syndicat. Il salue la présence de Monsieur De Carli, sous-préfet, qui a pu se libérer malgré ses impératifs et qui devra quitter la séance avant la fin de la matinée pour répondre à d'autres obligations. Le Président salue également la présence de M. le Sénateur Lévi et il précise que M. le Sénateur Bonhomme rejoindra l'assemblée un peu plus tard. Le Président salue la présence M. Bertelli, Président du Conseil Départemental, également conseiller du canton de la commune de Mirabel. M. le Président salue également la présence de M. Pezous, de Mme Villalta, de M. Creux, de M. Bras, de M. Tissot et des collaboratrices du Conseil Départemental : Mmes Laymajoux et Cousy.

Du fait des récentes élections et de la participation d'une soixantaine de nouveaux délégués, il propose de faire un rappel historique des prérogatives du syndicat et de son fonctionnement.

Avant de démarrer, il indique que cette assemblée dispose du quorum, avec 139 votants sur 195 communes, ce qui témoigne de l'intérêt des communes pour les travaux du syndicat.

INFORMATIONS

♦ Rappel du fonctionnement des instances du SDE 82

Concernant tout d'abord le rappel du fonctionnement des instances du syndicat : les instances délibérantes sont composées du Comité Syndical et du Bureau Syndical qu'il préside. Les Comités Syndicaux sont généralement au nombre de 4 par an : en février, en juin, en septembre et décembre. Ces assemblées réunissent les délégués titulaires et, en leur absence les suppléants, pour le vote des délibérations du syndicat. En amont des réunions, il est important de noter que l'on envoie un mail « Save the Date » plus d'un mois avant pour retenir les dates suffisamment à l'avance. Cela permet de noter cette date dans les agendas, puis la convocation ainsi que les éléments du dossier de la réunion sont adressés de manière dématérialisée 5 jours avant la date de la séance.

Les réunions du Bureau Syndical et de la Commission des Finances ont lieu au moins 4 fois par an puisqu'elles précèdent le Comité Syndical.

La Commission des Finances permet d'examiner les dossiers ayant une incidence financière, tandis qu'au Bureau on examine en amont l'ensemble des dossiers inscrits au prochain Comité Syndical. Les membres du Bureau et de la Commission des Finances sont également destinataires d'un mail « Save the Date » informant de la date des prochaines réunions.

Les Comités Consultatifs Locaux (ou CCL) sont l'occasion d'aborder les principales thématiques et politiques du syndicat, et sont organisés dans chaque communauté de communes. Ces réunions permettent d'entrer dans le détail des dossiers de chacune des 195 communes, ce qui n'est pas possible en Comité Syndical.

M. le Président énumère ensuite les différentes délégations des Vice-Présidents. M. Jean-Louis Ibres, premier Vice-Président, a reçu délégation pour la concession électricité et gaz, autorité organisatrice de la distribution d'électricité et de gaz, la lutte contre la précarité énergétique et le suivi du groupement d'achat d'énergie. Monsieur Jean-Jacques Ducos, 2ème Vice-Président, a reçu délégation en matière budgétaire et financière, il suit le reporting budgétaire et financier, la préparation des documents budgétaires, le suivi de la trésorerie et les négociations des éventuels emprunts. M. Bernard Pezous, 3ème Vice-Président, a reçu délégation en matière de communication, notamment la communication institutionnelle, et le développement de partenariats. Le Président indique qu'il assurera toutes les autres politiques notamment en matière de travaux d'électrification rurale et d'éclairage public, les travaux de transition énergétique ainsi que le domaine RH qui relève de de l'exécutif.

Le Président informe qu'un guide du délégué est en cours d'actualisation, ce guide permettra à chacun de connaître exactement le périmètre des attributions des délégués ainsi que les diverses politiques du syndicat. Ce guide, utile aux membres qui découvrent le syndicat, devrait être remis lors de la prochaine assemblée en septembre.

Le Président poursuit en indiquant que le syndicat d'énergie est un acteur historique au service des communes et de la transition énergétique. Il a été créé en 1938, 8 ans avant la création d'EDF qui a été créé en 1946, pour accompagner l'électrification du département et permettre aux communes rurales d'accéder à l'électricité. À cette époque, les réseaux électriques se développaient principalement dans les zones urbaines, plus rentables économiquement, et les territoires ruraux risquaient donc d'être durablement exclus de cet accès essentiel. L'autre point, c'est qu'à l'époque, les communes étaient un peu désseparées parce que c'étaient les premiers travaux vis-à-vis des entreprises et souvent, les communes s'interrogeaient sur les tarifs, donc il y a eu la constitution de ces syndicats pour accompagner les communes à ce moment-là. Le syndicat s'inscrit dans cette histoire d'aménagement du territoire et de solidarité. Aujourd'hui encore, il exerce une mission fondamentale. Il est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour les 195 communes du département. Concrètement, cela signifie que le syndicat est propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité sur son territoire, soit 12993 km de réseau concédés. À ce titre, il contrôle le concessionnaire Enedis et veille à la qualité de la distribution et au programme des investissements nécessaires. Le syndicat défend également les intérêts des communes. Il assure, pour le compte des communes, la maîtrise d'ouvrage et le financement de travaux importants : renforcement, sécurisation des réseaux, extensions des réseaux, enfouissements de ligne, l'éclairage public et la modernisation des installations. Il est évident que sans mutualisation départementale par l'intermédiaire du syndicat, beaucoup de communes rurales n'auraient pas les moyens d'investir. Depuis les années 2008-2009, les compétences du syndicat se sont fortement élargies avec la montée des enjeux liés à la transition énergétique ; on intervient donc désormais dans de nombreux domaines tels que : la lutte contre la précarité énergétique, le groupement d'achat d'énergie, la rénovation énergétique des bâtiments publics, la maîtrise des consommations d'énergie, le développement de l'éclairage public LED, les infrastructures de recharge pour véhicule électrique, le développement des énergies renouvelables, l'accompagnement des collectivités face à la hausse des coûts énergétiques, notamment avec le groupement d'achat. Cette évolution s'est encore renforcée avec des objectifs nationaux et européens de transition énergétique, ainsi qu'avec la loi d'accélération des énergies renouvelables de mars 2023. Afin d'accompagner concrètement le déploiement local des énergies renouvelables, le syndicat a également créé la SEM Soélia, dont on parle depuis 2023, dédiée au portage et au développement des projets énergétiques sur le territoire.

Le Président rappelle que le syndicat a voté pour la création de cette SEM et apporté au capital 3,5 M €. À travers l'ensemble de ses missions, le syndicat demeure aujourd'hui un outil de solidarité territoriale, d'ingénierie publique et d'accompagnement des communes face aux grands défis énergétiques des prochaines décennies. L'intensification d'électrification des usages liés à la nécessaire réduction des énergies fossiles, qui est à l'ordre du jour, confère en outre aux syndicats un rôle majeur. Par rapport à ça, on peut se demander quelles sont les ressources ? Les ressources sont notamment l'accise sur l'électricité ; ce sont les anciennes taxes qui avant étaient collectées et gérées par un circuit qui était relativement à une boucle fermée. Désormais, cela passe par Bercy Les ressources sont aussi : les redevances de concessions liées au cahier des charges de concession et pour les programmes de travaux, les crédits du Facé.

Le Président tient à rappeler que le syndicat n'a pas de fiscalité propre, contrairement à toutes les communes et à beaucoup de collectivités. Cela implique que le syndicat est vraiment dépendant des ressources citées précédemment et qu'il se doit d'être très vigilant vis-à-vis de ces ressources, dans beaucoup de domaines et notamment dans la maîtrise de la masse salariale.

opérationnels et supports, sous l'autorité du Président de la Directrice Générale des Services : Stéphanie Le Furaut. Le Président demande alors aux chefs de service de venir le rejoindre en tribune afin que les membres de l'assemblée puissent les identifier.

♦ Présentation des services du syndicat aux nouveaux membres élus

La première personne présentée est Mme Lisa Angelino qui est responsable du service d'évaluation des politiques publiques. Elle dispose d'un service de 5 agents, ce service assure le contrôle de la concession, le suivi des ouvrages concédés, les taxes et redevances, l'observatoire des usagers et la précarité énergétique. Mme Kenza Combes est son adjointe puis il y a : Sandrine Darmagnac, Chantale Payet, Marjorie Berthou et Léa Soldi.

Le service des Opérations est géré par M. Nicolas Gernon. Ce service assure principalement les travaux d'électrification rurale, les réseaux connexes, l'éclairage public et l'accompagnement des communes sur les opérations techniques. Il est constitué d'un pôle administratif avec 3 agentes : Annie Avalor, Laura Bercegol et Marie Dimas. Un autre pôle en charge des affaires d'électrification rurale et réseaux connexes comporte 4 agents : Timothée Andron, Patrice Crebessègues, Laurent Fiches, Sofiane Tefridj ainsi qu'un alternant en la personne de Guilhem Choquenot, qui sera présenté ultérieurement. Il y a également un pôle urbanisme géré par Katia Brives qui est secondée par Delphine Voisin. Le pôle Eclairage Public est géré par Jérémy Dumont, Jérôme Girard, Eugénie Rodrigues et Justine Vaissières.

On passe ensuite au service transition énergétique dont le responsable est Sébastien Chevet. Ce service compte 9 collaborateurs. Il a pour mission d'accompagner les collectivités dans la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables, la mobilité électrique, la gestion du fonds chaleur, le contrat chaleur renouvelable territoriale, la rénovation énergétique. Ce service dispose également d'un pôle efficacité énergétique qui compte 3 conseillers en énergie partagés : Aymen Boussif, Kéziah Crosnier, Gaël Simplicien. Le pôle énergie renouvelable est composé de 2 agents : Maxime Rabaud et Anouk Soulier. Le pôle mobilité électrique est suivi par Josian Boyer. Ce service compte également 2 gestionnaires administratives : Magali Pezous et Nathalie Weiss.

Vient ensuite le service Support qui est géré par Corinne Frère. Ce service assure le fonctionnement administratif et interne du syndicat, à savoir les ressources humaines, la formation, le médico-social, la prévention, les moyens généraux, le budget et les finances. Ces tâches sont gérées par 4 agentes : Corinne Salut, Narcisse Truong, Céline Gilis et Stéphanie Duchet. Les missions transverses liées aux moyens généraux incombent à Delphine Voisin et Mathieu Théotoc.

Viennent ensuite les fonctions transversales directement placées sous l'autorité de la Directrice Générale des Services : Stéphanie Le Furaut. Il y a l'assistante de direction également gestionnaire des assemblées : Valérie Gourillon, puis la chargée des missions juridiques : Hélène Brousset, la responsable de la communication : Muriel Beautru, l'informatique géré par Laurent Desvals et le chargé du projet PCRS : Florian Arcis.

Comme le veut la tradition, M. le Président propose ensuite au Comité Syndical de procéder à la présentation des dernières recrues. Il s'agit de Stéphanie Duchet, Guilhem Choquenot, Jérôme Girard et Sofiane Tefridj. Il précise que ces personnes ont été recrutées sur des postes existants.

Stéphanie Duchet indique qu'elle est arrivée au syndicat le 1^{er} juin dernier. Elle est titulaire d'une maîtrise en aménagement du territoire et travaille dans la fonction publique depuis 26 ans. Elle est arrivée dans le Tarn-et-Garonne il y a 23 ans. Elle a été secrétaire de mairie pour le compte de diverses communes : Labastide du Temple, Meauzac, Barry d'Islemade. Elle a également travaillé dans une communauté de communes ainsi qu'une chambre de commerce et d'industrie à l'étranger. Elle a intégré le service Support du syndicat pour la gestion principalement des finances de l'éclairage public et de la transition énergétique.

M. le Président sollicite ensuite Guilhem Choquenot qui est le premier contrat en apprentissage recruté au syndicat. Guilhem Choquenot indique avoir intégré le syndicat le 1^{er} avril dernier pour terminer sa formation de conducteur de travaux dans le génie civil et le bâtiment. Il est issu d'une filière Telecom et a travaillé pendant 15 ans dans la société Scopelec où il gérât la rénovation du réseau Orange. Suite à des problèmes de santé, il a décidé de se reconvertir sur un poste de conducteur de travaux. Il a alors commencé une formation via l'AFPA et dit être heureux d'avoir été accueilli par le SDE 82 pour terminer cette formation qu'il doit valider en septembre 2026.

C'est ensuite au tour de Jérôme Girard de se présenter. Il est arrivé au syndicat à la fin du mois d'avril, il s'occupe de l'éclairage public sur la partie sud du département, la partie nord étant gérée par Jérémy Dumont. Il est originaire de Bretagne où il a exercé les fonctions de directeur des services techniques pendant une dizaine d'années dans une commune du Morbihan. Il connaît donc bien le profil des mairies et leurs problématiques. Il a également été chargé d'affaires dans le syndicat d'énergie du Lot-et-Garonne, à Agen pendant 5 ans. Précédemment, il a également été chargé d'affaires dans un autre syndicat à Nantes, en Loire Atlantique. Pendant 6 ans, après ses études au tout début de carrière, il a travaillé dans les réseaux, dans différentes entreprises telles que Spie ou Bouygues. Il précise qu'il connaît bien le monde du syndicat et de l'énergie.

Sofiane Tefridj se présente, il est chargé de projet en réseaux secs sur le secteur sud-ouest du département. Concernant son parcours, il a travaillé dans le nucléaire au début de sa carrière pendant 5 ans puis, pendant 6 ans, en tant que chargé d'affaires dans le Télécom. Il a ensuite intégré Enedis pendant 3 ans en tant que chargé de projet pour ensuite devenir chargé de projet électrification au sein du département de la Sarthe. Il a intégré le syndicat le 1er juin de cette année.

DELIBERATIONS

♦ Approbation des procès-verbaux des réunions du 17 février 2026 et du 24 avril 2026

Au terme de ces présentations, et avant d'aborder le premier sujet de l'ordre du jour de cette assemblée qui concerne l'approbation des procès-verbaux des réunions du 17 février 2026 et du 24 avril 2026, le Président propose un test des boitiers de vote. Il en profite également pour saluer l'arrivée du Sénateur Bonhomme qu'il remercie de sa présence. Il salue également l'arrivée de M. Tissot, Directeur d'Orange.

A l'issue de cette phase de test, le Président propose aux membres de l'assemblée de se prononcer sur l'adoption des procès-verbaux.

Ces procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité.

♦ Modification des conditions administratives et techniques de la compétence éclairage public

Le sujet suivant concerne la modification des conditions administratives et techniques de la compétence éclairage public. Il s'agit d'un sujet récurrent depuis le mandat de 2020. Le Président invite la Directrice Générale à présenter ce sujet.

Après avoir salué les membres de l'assemblée, la Directrice rappelle que, depuis quelques années, le syndicat propose d'exercer la compétence liée à l'éclairage public aux communes qui lui en font la demande. Il s'agit d'une compétence optionnelle, il est possible soit de transférer la compétence éclairage public uniquement des investissements : c'est l'option 1, soit un transfert total : investissement + maintenance, c'est l'option 2. Elle rappelle que l'ordre du jour du comité syndical du 14 février 2023 comportait une délibération qui fixait les conditions administratives et techniques liées à ce transfert de compétences. Il est aujourd'hui proposé de compléter ces conditions car, comme l'a souligné le Président, nous avons atteint un certain seuil, un volume de communes conséquent (qui sera détaillé en fin de réunion) ayant transféré la compétence éclairage public, soit en option 1 soit en option 2, ce qui engendre effectivement des volumes de suivi techniques et financiers. Dans le cas d'un transfert vers l'option 2 : investissement + maintenance, afin que nous puissions effectivement suivre au mieux les chantiers et absorber techniquement et financièrement les nouveaux transferts, nous envisageons des conditions techniques qui s'appuient sur les résultats du diagnostic technique obligatoire EP avant le transfert vers l'option 2. Le visuel projeté rappelle la procédure de transfert vers l'option 2. La commune délibère sur la réalisation du diagnostic initial en vue du transfert de la compétence option 2 puis, suite à la délibération, une signature intervient, c'est celle de la convention de réalisation entre la commune et le syndicat. Le syndicat commande l'opération de diagnostic auprès de l'entreprise mandatée sur le département, il s'agit d'Inergie Adapt, puis un rapport de synthèse est ensuite remis au SDE. Cet audit d'infrastructure éclairage public est ensuite délivré aux communes. Par la suite, une signature par la commune et le SDE intervient du procès-verbal de réception du diagnostic. Un exemple de diagnostic présenté aux communes est projeté. Plusieurs sujets sont abordés, d'abord les exigences légales et réglementaires sont rappelées, ensuite un audit des infrastructures éclairage public dans le détail (âge des luminaires, etc ...) et surtout, des solutions sont proposées aux communes.

Ces solutions ont plusieurs caractères : ce peuvent être des solutions permettant d'améliorer la consommation d'électricité, mais surtout ce sont également des solutions sécuritaires. En effet, certaines anomalies peuvent être détectées, des installations peuvent être jugées non-conformes aux normes et parfois gravement car présentant des problèmes de dangerosité de risques à la personne. Lorsqu'effectivement il y a une vétusté trop importante et que l'installation présente des dangers imminents, l'idée est d'accompagner la commune dans la réalisation de travaux prioritaires, toujours à la charge de la commune mais avec la participation du syndicat selon les modalités connues. Le syndicat intervient à hauteur de 40%, toujours du montant HT des travaux pour les communes rurales, et à hauteur de 13% du montant HT des travaux avec une subvention plafonnée à 308 000 € HT par année civile pour les communes urbaines. S'il y a des problèmes de dangerosité sur le réseau révélés par le diagnostic, la cellule éclairage public du service Opérations du syndicat accompagne la commune pour résoudre ces problèmes et par la suite le transfert de compétences pourra être effectif.

L'idée de cette délibération est d'avoir une responsabilité juridique et pénale au regard des dangers contrôlés et sous maîtrise, tant pour la commune que pour le syndicat. Il s'agit là de la première condition, la deuxième condition évolutive est une condition administrative puisqu'il est proposé aux communes de compléter les conditions administratives précédentes sur un point important, à savoir que le transfert de la compétence au syndicat ne pourra être effectif qu'à l'échéance des emprunts éventuels que la collectivité antérieurement compétente aurait pu conclure en matière d'éclairage public. Il y a peu de communes qui ont souscrit des emprunts en matière d'éclairage public mais, si tel est effectivement le cas, il sera important que la commune s'assure que l'emprunt est entièrement remboursé avant de pouvoir transférer la compétence.

Le Président souligne l'importance de cette thématique, il rappelle que si le syndicat a pris cette compétence c'est aussi parce que dans les anciens contrats d'entretien passés avec d'autres entreprises, il n'y avait pas toujours le contrôle de tout ce qui concourt finalement au fonctionnement et surtout à la sécurité d'éclairage public. Cela concerne tous les organes de protection, de contrôle qui relèvent aussi de la sécurité pour les usagers de la voirie. Concernant le sujet des emprunts, le syndicat ne peut effectivement pas se substituer à la commune pour l'emprunt dans le transfert de la compétence en option 2. Ce sujet ne suscitant pas d'interrogations des membres de l'assemblée, le Président soumet cette délibération au vote.

Les membres du Comité syndical approuvent à la majorité la modification des conditions administratives et techniques de la compétence éclairage public.

♦ **Convention de dépose du cuivre des appuis communs**

Le point suivant concerne la convention de dépose du cuivre des appuis communs. Le Président invite M. Bernard Pezous, 3^{ème} Vice-Président du SDE 82, à présenter ce sujet.

Après avoir salué les membres de l'assemblée, M. Pezous rappelle qu'Orange exploite une partie de son réseau historique cuivre sur les supports aériens publics de distribution d'électricité gérés par Enedis. A la suite du plan de fermeture du réseau cuivre défini par Orange, ayant fait l'objet d'une consultation publique organisé par l'Arcep en février 2022 et avril 2022, il est apparu nécessaire de formaliser conjointement entre la FNCCR, Orange et Enedis, les conditions de dépose du cuivre présent sur les supports du réseau public de distribution d'électricité. Pour rappel, en Tarn-et-Garonne, une première vague de fermeture technique a eu lieu le 27 janvier 2026, une deuxième vague le 31 janvier 2027, une troisième vague est programmée en octobre 2028. Le Tarn-et-Garonne sera entièrement libéré du cuivre fin 2028, bien avant l'échéance nationale de 2030. C'est ainsi que la FNCCR, Orange et Enedis ont convenu des modalités juridiques et techniques contenues dans une convention permettant les opérations de dépose du réseau de communication électronique historique des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension BT et haute tension HTA. C'est donc dans ce contexte que sont invités à signer sur le plan local :

- le distributeur Enedis : pour s'assurer du respect des règles de sécurité et de l'organisation des chantiers, garantir la pérennité, surtout à long terme des infrastructures après le retrait du cuivre, traverses y comprises,
- le SDE 82 représenté par le Président Jacques Gayral, pour s'assurer de l'information, en particulier de la remontée des données cartographiques patrimoniales à jour, la coordination des opérations entre la MOA et l'AODE,
- l'opérateur Orange pour satisfaire l'enjeu de récupérer son patrimoine de câble cuivre sans délai et en limitant les risques de vol.

Le Président demande s'il y a des questions sur ce sujet.

M. Pierre Castellanet, délégué titulaire de la commune de Cayrac, demande si les traverses et les poteaux sont la même chose, et si les poteaux seront également enlevés quand il n'y a que le cuivre dessus.

M. Tissot, Directeur d'Orange est invité à répondre à cette question. Il précise que l'on évoque des supports communs, donc à priori il restera du cuivre pour l'électricité. Pour ce qui relève des poteaux d'Orange eux-mêmes, la dépose consiste à déposer l'ensemble des câbles en aérien sauf ceux qui rentrent dans les parties privatives, et effectivement dans quelques cas qui sont assez rares, parce que la plupart du temps les câbles cuivre étaient remplacés par des câbles fibres et les poteaux continuent d'être utilisés pour la fibre, mais dans quelques rares cas il peut y avoir des poteaux qui vont effectivement se retrouver sans câbles. La décision prise chez Orange, qui a des obligations réglementaires auprès des opérateurs de fibre optique aussi, est de n'enlever les poteaux que si 6 mois après le dernier câble enlevé, le poteau n'est pas réutilisé par un autre opérateur qui peut en avoir besoin, alors on enlève les poteaux. On sera donc amenés à enlever quelques poteaux mais ça sera globalement à la marge.

Le Président remercie M. Tissot pour son intervention, il reconnaît que ce sujet est souvent abordé, quand ce sont des appuis communs, c'est à dire le réseau de distribution publique et puis le réseau d'Orange, on attend parfois un certain délai parce que les entreprises ont travaillé, elles ont enlevé le réseau électrique, elles ont même mis en souterrain les gaines pour le réseau électrique, voire même les gaines pour le réseau pour la fibre, mais le poteau est encore là parce qu'on attend que soit déposé le réseau d'Orange. C'est effectivement un vrai sujet de discussion pour lequel le syndicat se positionne favorablement, de même que les entreprises qui ne seront pas payées tant que tout n'est pas déposé. Et c'est préjudiciable non seulement pour l'environnement et le paysage, mais aussi à l'entreprise.

M. Romain Gauffard, délégué titulaire de la commune de Sauveterre, sollicite la parole. Il souhaite savoir si la dépose de cuivre sur les poteaux ne serait pas l'occasion de remettre debout des poteaux malencontreusement au sol.

A ce sujet, le Président sollicite Monsieur Bertelli puisque cela relève des compétences de Tarn-et-Garonne numérique, dont M. Baylet est toujours président. M. Bertelli indique que Tarn-et-Garonne Aménagement a repris Tarn-et-Garonne numérique, c'est donc à eux qu'incombe la gestion de ce sujet. Le Président indique qu'effectivement, il y a le territoire de la Communauté d'agglomération où Orange était l'opérateur, et puis tout le reste du département qui est géré par Tarn-et-Garonne Aménagement.

M. Bertelli ajoute qu'il y a peu de poteaux qui n'auront plus de réseau, mis à part quelques endroits où la fibre est enterrée. Sur à peu près la totalité du territoire, les poteaux qui portent actuellement le cuivre portent également de la fibre.

M. Tissot intervient à nouveau pour préciser que la dépose a en partie commencé puisque ce que l'on appelle du « retassage » est réalisé, c'est à dire quand on a une multitude de câbles sur une même artère, on essaie de remettre tous les clients sur un seul câble pour pouvoir déposer un nombre de câbles importants de manière notamment à préserver du vol. On va ensuite effectivement procéder à une dépose complète et aller dans une logique plus industrielle. Cela va arriver dans un second temps, et devrait démarrer d'ici la fin de l'année, voire le début de l'année prochaine. Quoi qu'il en soit, il faut d'abord que l'on ait arrêté suffisamment de communes. Cela implique que si les poteaux sont atterrés aujourd'hui, il faut demander par le biais des plateformes de signalement le fait qu'ils soient relevés et ne pas attendre simplement qu'on vienne enlever les câbles pour espérer qu'on redresse un poteau. Un poteau qui est au sol ne doit pas le rester pendant 2 ans dans l'attente de la dépose des câbles.

M. Bertelli ajoute que plus tôt les câbles en cuivre seront enlevés et plus les poteaux tiendront solidement car, lorsqu'il y a du vent ou des orages, le poids du cuivre met les poteaux par terre alors que la fibre est beaucoup plus légère et soumet moins de contraintes.

M. Jean-Pierre Pichon, délégué titulaire de la commune de Gramont, demande comment une commune peut avoir le plan directeur d'installation des poteaux fibres. Il indique que sa commune dispose d'un plan complètement erratique avec une multiplication des poteaux pour sauter les voies communales. Il ne comprend pas pour quelle raison la commune n'est pas informée en avance du plan directeur d'installation des poteaux et des réseaux et la justification de la multiplication des poteaux, alors qu'il y en a qui sont existants.

Le Président tient à préciser que le syndicat départemental d'énergie n'intervient pas dans le domaine de la fibre, puisque comme cela a été précisé précédemment c'est Orange d'un côté pour l'agglomération et Tarn-et-Garonne Aménagement pour le reste. Ce sujet n'a été abordé que dans le cadre des appuis communs, mais concernant le déploiement il invite le délégué à interpeller le président de Tarn-et-Garonne Aménagement pour lui demander les schémas directeurs prévus et leur motivation.

En l'absence d'autres interrogations, le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le projet de convention de dépose de cuivre établi sur la base du modèle national, et de l'autoriser à signer ladite convention ou tout acte nécessaire.

A l'issue du vote, le projet de convention de dépose du cuivre des appuis communs est adopté à l'unanimité.

♦ **Modalités de dépose des bornes IRVE**

Le Président rappelle aux membres que le syndicat a déployé une infrastructure de recharge pour véhicules électriques sur le territoire à partir de 2017. A l'époque, à l'instar de beaucoup de syndicats d'énergie en France, il y avait une réponse à la carence d'investissements privés et à la demande des communes qui avaient transféré la compétence. Actuellement, cette infrastructure est composée de 110 bornes de recharge implantées sur des espaces ouverts au domaine public et a permis de constituer un maillage qui garantit une borne accessible tous les 20 km environ. Toutefois, certaines bornes peuvent aujourd'hui nécessiter une dépose définitive dès lors qu'elles ne sont plus réparables, soit à la suite de dégradations majeures, soit en raison de leur obsolescence, de leur vétusté, ou en raison de l'implantation d'investisseurs privés. Lors de la prise de la gouvernance en 2020, le réseau de bornes présentait un déficit d'exploitation structurel de près de 400 000 €. On avait donc augmenté dans un premier temps les tarifs d'accès à ces bornes, entre temps et concomitamment la réponse du domaine privé s'est beaucoup développée, dans les grandes surfaces ou sur des territoires plus denses. Il y donc beaucoup moins d'utilisation des bornes développées par le syndicat et, qui plus est, parce que c'étaient des bornes de 20 kW avec des temps de recharge désormais pas satisfaisants à une époque où l'on peut recharger dans des délais plus courts. Il y a aussi effectivement le sujet des dégradations majeures. Le maire d'une commune nous a sollicités sur ce point ; on est bien d'accord de prendre en charge la dépose de ces bornes inopérantes et même de prendre en charge intégralement les opérations sur fonds propres à hauteur de 100% du montant TTC des travaux. Le Président demande à la Directrice le montant. Celle-ci répond : 1000 à 1200 € TTC pour la dépose des bornes première génération de 2017. Le Président évoque la dégradation d'une borne de 50 kW dans une commune en lien avec le vol de cuivre, or le remplacement de 2 câbles se chiffre à la somme de 6600 €. Il précise que le syndicat exigera des communes, disposant d'une borne de ce type, d'avoir des caméras de vidéosurveillance pour traquer les amateurs nocturnes de cuivre. Le sujet de ce rapport porte sur l'approbation de la proposition d'une prise en charge par le syndicat de ces opérations sur ses fonds propres, à hauteur de 100% du montant TTC des travaux. Le Président ajoute avoir été sollicité par un élu pour l'installation d'une borne sur sa commune, il précise que les conditions d'installation ne sont plus les mêmes à savoir que l'on ne mettra plus de 20 kW, mais des 50 kW. Or, si à l'époque c'était 12000 € la borne c'est désormais plus de 50000 €. Les conditions financières ne sont plus les mêmes non plus, à savoir que le syndicat assure le financement de 20% et 80% à la charge de la commune. La commune a donc tout intérêt à s'assurer d'une utilisation fréquente de cette borne. Le Président propose alors aux membres d'approuver les conditions des modalités de dépose définitive d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur la forme où le syndicat prendrait en charge intégralement ces opérations sur fonds propres.

M. Jannin, délégué titulaire de Montricoux, sollicite la parole. Il indique que sa commune dispose d'une borne de recharge en panne depuis un certain temps, ce qui pose problème au cabinet d'infirmières notamment, les obligeant à se rendre à Nègrepelisse ou à Caussade. Après sollicitation des services du syndicat, on lui a indiqué que cela relevait d'un problème de carte informatique obsolète. Il souhaitait donc savoir dans un premier temps quand on serait en mesure de rétablir ce service, utile pour la commune, et deuxièmement, bien que des éléments de réponse aient été apportés précédemment, sur la question du renouvellement de ces bornes existantes avec du matériel conforme aux attentes d'aujourd'hui.

Le Président répond que l'on ne sait pas si l'obsolescence était programmée car c'est une pratique qui existe, en tout cas des cartes provenant d'Asie posaient effectivement problème. Dans les derniers marchés passés par le syndicat, il a été demandé à l'entreprise chargée de la maintenance de disposer d'un stock suffisant. Pour répondre à la question du délégué de Montricoux, le Président suggère un remplacement par une nouvelle borne du fait de son utilisation. La Directrice propose à la commune de réaliser une étude poussée de la fréquentation de cette borne afin d'évaluer la rentabilité de futurs investissements qui, comme cela a été évoqué, n'ont plus aucune mesure avec ce qui était pratiqué en 2017.

En l'absence d'autres questions sur ce sujet, le Président propose de passer au vote.

A l'issue du vote, les modalités de dépose des bornes IRVE sont adoptées à l'unanimité.

♦ Inscription au tableau des effectifs

Le sujet suivant porte sur l'inscription au tableau des effectifs. Dans le cadre du groupement des missions du service des Opérations, le Président propose de créer à compter du 1er juillet, un emploi permanent à temps complet relevant de la catégorie hiérarchique C sur le poste d'agent de maîtrise principal et répondant à l'emploi de chargé d'affaires réseaux secs. Il ne s'agit pas d'une création de poste mais de permettre à un agent déjà en poste d'accéder à ce grade. C'est donc une mise à jour du tableau des effectifs. Il s'agit de l'autoriser à recourir à un agent contractuel pour une durée maximale de 3 ans, c'est en première partie pour les agents statutaires et en deuxième partie ce serait de recourir un agent contractuel, ce qui n'est pas le cas puisqu'il s'agit d'un agent de la fonction publique territoriale. En l'absence de questions sur ce sujet, le Président propose de passer au vote.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité l'inscription au tableau des effectifs.

♦ Règlement budgétaire et financier

Le sujet suivant concerne le règlement budgétaire et financier. C'est un acte qui doit être pris conformément à la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, maintenant en pratique dans nos collectivités. Le syndicat doit se doter d'un règlement budgétaire et financier avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Ce règlement a pour vocation de rappeler, en un document unique de référence, quelles sont les normes applicables en matière de préparation et d'exécution financière avec les processus financiers internes que le SDE a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Le règlement budgétaire et financier a été joint au dossier de la réunion adressé aux membres avec la convocation. Les thèmes qui le caractérisent sont : le cadre budgétaire, l'exécution budgétaire, la gestion pluriannuelle, les questions de régies, les provisions et puis la gestion patrimoniale.

Le Président demande si ce sujet suscite des interrogations.

M. Xavier Hoff, délégué titulaire de la commune de Brassac, indique qu'il n'a été destinataire d'aucun document pour cette réunion, ce qu'il déplore car cela ne lui a pas permis de préparation, il précise qu'il n'est pas le seul dans ce cas.

La Directrice répond que la convocation et le dossier de réunion ont été envoyés conformément à nos pratiques, soit 5 jours francs avant la date de l'Assemblée Générale. Elle soupçonne un problème technique qui expliquerait cette situation car la totalité des membres n'est pas concernée. Elle est désolée de cette situation et indique aux personnes concernées que l'on examinera leur situation individuellement afin de résoudre ce problème*.

M. le Président précise que les documents sont envoyés aux délégués titulaires, il demande aux personnes concernées de se manifester afin qu'on les recense et afin de s'assurer que tout le monde soit destinataire des informations. Il y a donc M. Xavier Hoff de la commune de Brassac, Mme Angélique Bouchacourt de la commune de Fauroux, Mme Nadine Berger de la commune de Belbèze en Lomagne. M. Florian Koffi, délégué titulaire de la commune de Montauban, précise que pour sa part il a reçu les documents dans les spams, peut-être est-ce le cas pour ces personnes. Mme la Directrice suggère alors de vérifier les courriers indésirables et d'autoriser ces envois dans la liste des expéditeurs. Elle précise aux membres concernés qu'ils seront contactés individuellement afin de les accompagner pour résoudre ce problème.

En l'absence d'autres questions, le Président propose de passer au vote et ajoute qu'il comprendra s'il y a des absences compte tenu des circonstances.

A l'issue du vote, les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité le règlement budgétaire et financier.

*** Après vérification et un pointage informatique des services administratifs du syndicat, il s'avère que la totalité des délégués titulaires du Comité Syndical a bien reçu l'ensemble des éléments de cette réunion.**

**♦ Approbation du compte de gestion 2025 / Approbation du compte administratif 2025 /
Affectation du résultat**

Pour la présentation de ces délibérations financières, le Président invite M. Ducos, Vice-Président, à prendre la parole.

Après avoir salué l'ensemble des membres, M. Ducos informe les nouveaux délégués que la partie financière de l'assemblée générale du mois de juin est généralement consacrée à la présentation et l'approbation de ce que l'on appelait jusqu'ici le compte de gestion et le compte administratif, termes que l'on n'évoquera plus très longtemps, car au 1er janvier 2026 on est passé sur un nouveau format de gestion budgétaire pour les collectivités locales qui est celui du Compte Financier Unique. En introduction, et avant d'entrer dans le détail des chiffres, M. Ducos indique que les résultats 2025, que ce soit en investissement ou en fonctionnement, ne sont pas surprenants. Pour ceux qui étaient là en février, les chiffres globaux sont strictement les mêmes que ceux qui ont fait l'objet d'une reprise anticipée des résultats ayant conduit au vote du budget primitif 2026 du SDE. Concernant ensuite, les chiffres de résultats 2025 on a la confirmation, l'observation de tendances qui correspondent à la mise en œuvre des politiques de syndicat mais qui ne sont pas nouvelles. On peut citer la montée en puissance de la compétence éclairage public, qui se traduit à la fois dans les chiffres d'investissement mais aussi dans les chiffres de de fonctionnement. On peut citer également la baisse lente et progressive des investissements sur le réseau de distribution publique pour ce qui touche les activités de renforcement et de sécurisation. Cela n'est pas nouveau non plus puisque c'est aussi la traduction d'une réalité avec un réseau de bonne qualité dans le Tarn-et-Garonne. Le troisième élément, qui n'est pas surprenant non plus, c'est qu'au travers de l'exercice 2025 on dégage un autofinancement qui sert à la fois à financer les investissements mais aussi les actions en faveur des communes. On dégage un autofinancement de 4,5 M €, on est depuis plusieurs années déjà entre 4 et 5 M €, ce qui est tout à fait cohérent.

Concernant le compte de gestion et le compte administratif, si l'on commence par les dépenses de fonctionnement sur l'exercice 2025, on a un résultat de clôture de près de 13 M €, c'est la différence entre les 2 chiffres de recettes et de dépenses. Dans le chiffre de recettes, il faut qu'on enlève le résultat qui avait été reporté de l'exercice 2024 sur l'exercice 2025, ce qui avait été voté en Assemblée début 2025. Ce report était de plus de 9 M €, ce qui fait que les recettes liées au seul exercice 2025, c'est 8,7 M €. Si on compare ces 8,7 M € aux 5,2 M €, on a un résultat de l'exercice de l'ordre de 3,5 M €. C'est un résultat comptable, ce n'est pas de l'autofinancement. L'autofinancement est plus important puisqu'il prend en compte les amortissements dans les dépenses. Ces 3,5 M € traduisent un petit pincement par rapport aux années précédentes où l'on était plutôt autour de 4 M € de résultats comptables. Pourquoi ce pincement ? Tout simplement parce que l'on a des dépenses réelles qui augmentent et des recettes réelles qui baissent, ce que l'on va voir dans la slide suivante. Concernant la section de fonctionnement, si l'on examine les recettes, le chiffre qui compte correspond aux recettes réelles, soit 8 M 575 €, il y a un petit tassement de l'ordre de 4%. Comment cela s'explique ? On va prendre les 4 « gros paquets traditionnels » qui constituent nos apports de recettes en termes de fonctionnement. On a d'abord, comme l'évoquait le Président précédemment, ce que l'on appelle l'accise sur l'électricité qui correspond à l'ancienne taxe communale sur la consommation finale d'électricité, en sachant qu'il y avait aussi d'ailleurs à l'époque la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité. Toutes ces taxes ont été intégrées en 2023 dans le budget de l'État au travers de ce qu'on a appelé dans un premier temps la CSPE : la Contribution au Service Public de l'Electricité, qui maintenant prend le terme simplement générique d'accise sur l'électricité. Cette somme est désormais gérée par l'État, elle est fonction de la consommation. En l'occurrence, on constate que la consommation sur les communes rurales du département du Tarn-et-Garonne baisse de 5%. Ce qu'il faut savoir, c'est que les sommes que nous percevons sont le produit à la fois de la consommation constatée et également d'un taux qui est revalorisé chaque année par rapport à l'inflation. Pour ce qui est constaté de la consommation, il y a toujours un écart d'un ou deux ans. Cela baisse parce que dans le Tarn-et-Garonne, à l'instar d'autres départements d'Occitanie où la plupart des départements français, il y a eu l'effet post-Ukraine (de même qu'il y eu l'effet post-COVID en 2000), et en 2023-2024, la consommation notamment des ménages a baissé en France et dans le Tarn-et-Garonne. On reste un peu optimiste parce que les premiers constats que l'on fait sur 2025- 2026 laisseraient à penser qu'elle recommence à augmenter. Mais le fait que ça ait baissé et que, sur l'exercice 2025 l'État se base sur ces chiffres 2023-2024, cela conduit à cette baisse. Il est à noter que cet accès sur l'électricité est le principal poste de recette du SDE, et est donc un poste important. L'inquiétude que l'on a en permanence, c'est que s'agissant de sommes qui sont directement gérées par l'État, lorsque l'État est en période de disette budgétaire, c'est un poste qui puisse servir de régulation pour trouver de l'argent. C'est donc une inquiétude permanente qui, pour le moment, n'est pas justifiée parce qu'on continue à recevoir ces sommes, mais cela reste une menace.

Le deuxième poste traditionnel : les redevances de concessions, sont issues du cahier des charges de concession passé avec Enedis au niveau du Tarn-et-Garonne. On a là une somme constante mais on sait qu'on va baisser parce qu'il y a des éléments qui sont calculés sur les investissements passés sur les 5 dernières années : on a baissé nos investissements ces dernières années, notamment en termes de sécurisation et de renforcement. Il faut donc s'attendre à ce que cette somme diminue légèrement dans les années qui arrivent.

L'autre poste concerne les honoraires facturés par le SDE au titre des travaux à la fois en éclairage public, parce qu'il y en a de plus en plus, mais également en termes de de renforcement, de dissimulation, de sécurisation, d'extension de réseau. Ces honoraires baissent sous deux effets principaux : d'abord une baisse des investissements puis un déport progressif des investissements sur le réseau d'électrification vers l'éclairage public. Le niveau des honoraires facturés par le SDE est moins important en terme d'éclairage public qu'en termes de renforcement ou de sécurisation par exemple. C'est un autre poste qui est important mais qui a tendance à baisser.

Le dernier poste important sont les recettes dont certains postes contribuent à l'autofinancement de manière importante pour le SDE. On a des postes traditionnels comme la redevance d'occupation du domaine public. On a également les recettes de l'utilisation des bornes de recharge. Pour la RODP cela se chiffre autour de 200 000 €. La vente des Certificats d'Economie d'Energie est cette année historiquement très haute puisque l'on a enregistré le plus gros chiffre d'affaires de vente de CEE depuis que le dispositif existe, car on a encaissé plus de 300 000 €. M. Ducos précise que 80% de ces encaissements reviennent aux communes concernées. Transite également par ce poste de recette, tout ce que l'on reçoit de l'ADEME, notamment au niveau du contrat chaleur renouvelable, mais qui fait aussi l'objet d'un reversement sous forme de subventions aux communes, alors pas de manière automatique et avec des timings séparés, en fonction des projets des communes. Un dernier point très important, pour l'année 2025, concerne le versement d'une redevance en l'occurrence par une filiale de Veolia, pour l'utilisation de supports communs afin de transmettre les données relatives aux relevés des compteurs d'eau. Pour cette transmission, Veolia a besoin d'avoir des émetteurs sur des supports et paie une redevance pour cela.

Pour conclure, M. Ducos souligne que le niveau des recettes de fonctionnement a plutôt tendance à stagner ou à baisser. Comme l'indiquait le Président précédemment, contrairement à d'autres collectivités territoriales, une commune ou une communauté de communes, le syndicat n'a pas de ressources propres, il n'a pas de fiscalité, il est donc important de faire très attention à ce niveau de recettes parce qu'il n'a pas tendance à augmenter pour les différentes raisons indiquées en amont.

M. Ducos demande s'il y a des questions sur cette partie des recettes.

M. Franck Verbrugge de la commune de Saint Clair : d'après l'exposé, il semblerait que le Conseil départemental ne reverse pas la taxe d'électricité, pourquoi alors que c'est le SDE qui réalise le travail ? Le Président répond qu'il a effectivement connu une époque où la taxe départementale était reversée intégralement, c'était 2,4 M €, puis 1,2 M €, puis 600 000 €, puis 300 000 € ... Le Conseil Départemental a certainement d'autres contraintes. Le Président propose au Président du Conseil Départemental de prendre la parole à ce sujet. Celui-ci répond que comme le syndicat a ses contraintes et ne peut pas modifier ses recettes, il en est de même du Conseil départemental qui reçoit les recettes qu'on veut bien lui donner, cela peut être variable tant à la hausse qu'à la baisse. Les dépenses en revanche augmentent régulièrement et plus particulièrement les dépenses sociales, on frôle actuellement 70% de dépenses concernant le social. C'est une évolution qui ne date pas d'aujourd'hui, jusqu'à présent le Département donnait une petite subvention, cette année elle n'a pas été donnée, M. le Président du Conseil Départemental propose d'expliquer pourquoi tout à l'heure. Le Président du SDE le remercie pour son intervention.

En l'absence d'autres questions sur les recettes, M. Ducos poursuit sur la partie dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 4 M €. Si on les compare aux recettes réelles qui étaient de 8,5 M €, on retrouve l'autofinancement de 4,5 M €. On a une augmentation des dépenses réelles, essentiellement liée au premier poste des charges à caractère général. Dans ce « gros paquet » qui s'appelle charges à caractère général, on trouve bien sûr tout ce qui est lié au fonctionnement au jour le jour du SDE, hors frais de personnel, puisque c'est le deuxième pavé. Ce poste-là n'augmente pas, on y retrouve en grande partie les marchés, notamment de sous-traitance dans le cadre de l'exercice des compétences du SDE, le marché de supervision et de maintenance des bornes de recharge, le marché des audits énergétiques, tous les contrats, les marchés d'achat d'électricité pour le fonctionnement de SDE mais surtout l'achat d'électricité pour alimenter bien sûr les bornes de recharge et surtout de manière importante, depuis le début notamment sur l'exercice 2025, ce sont les dépenses de diagnostic et de maintenance de l'éclairage public dans le cadre de l'opération de transfert progressif de la compétence éclairage public sur le SDE. En effet, lorsque les communes ont transféré ces compétences notamment dans ce que l'on appelle l'option 2 : c'est à dire investissement plus maintenance, c'est le SDE qui paye directement les travaux de maintenance sur le dispositif d'éclairage public, même si les communes y participent au travers du forfait.

Sur l'exercice 2025, cette somme représente plus de 300 000 €, c'est cette somme-là qui explique en grande partie l'augmentation de près de 400 000 € des charges à caractère général.

Les charges de personnel sont stables, elles baissent même légèrement. On a fini l'année 2025 avec 38 personnes à l'effectif. Dans le budget primitif, on a prévu de finir l'année 2026 à 40 personnes sans qu'il y ait pour autant une inflation dans les charges personnelles. Le niveau des charges de personnel du SDE devrait se stabiliser un peu au-dessus de 2 M €.

Les subventions que nous versons sont essentiellement des subventions arrivées en recette de l'ADEME reversées aux communes. Ce sont essentiellement des subventions dans le cadre de la mise en œuvre du contrat chaleur, que cela concerne des chaudières bois, de la géothermie (...). Les autres charges de gestion courante concernent le reversement aux communes de Montech et de Nègrepelisse de la partie accise de l'électricité que nous recevons pour leur compte de la part de l'État. C'est une disposition mise en place depuis un certain nombre d'années puisqu'avant ces communes n'étaient pas considérées comme des communes urbaines, et c'est nous qui recevions cette partie-là, donc c'est le même principe de gestion qui a été gardé. Ce que l'on peut dire par rapport à ces 4 postes qui constituent les dépenses, c'est que par leur nature, on ne prévoit pas ou on n'anticipe pas qu'elles augmentent beaucoup. On aura du mal à augmenter les recettes, on aura du mal quand même à faire baisser les dépenses, donc en résumé, si l'on s'en tient à cette section de fonctionnement, on peut dire qu'il n'y a pas un sou de trop au SDE !

M. Ducos demande s'il y a des questions par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Mme Violaine Fisson-Blackwell de la commune de Verdun sur Garonne a une question par rapport au financement de subventions de l'ADEME : il a été question que certaines compétences de l'ADEME soient reprises en partie par l'État. Il a été indiqué que la dépendance au financement de ces subventions ne va pas augmenter mais peuvent-elles être drastiquement baisser ?

Le Président répond que c'est possible : c'était le contrat chaleur renouvelable territorial qui nous est très bénéfique et que l'on a fait profiter à pas mal de collectivités, des entreprises et même des associations. On a effectivement entendu ces rumeurs, on ne peut se prononcer sur ce sujet, ni jeter le discrédit sur l'ADEME. On espère que les crédits, qu'ils transitent par un organisme ou par un autre, seront maintenus car ils nous sont très utiles. On a, à l'instigation de l'État, le parcours des énergies renouvelables et on voit bien que dans ce parcours ENR pas mal de dossiers ont été soutenus grâce aux contrats chaleur renouvelable territoriale.

M. Stéphane de Carli, sous-préfet et secrétaire général adjoint et en charge notamment des énergies renouvelables, s'exprime sur ce sujet. Il indique qu'il y a effectivement eu des annonces qui doivent se concrétiser sur peut-être un trop gros millefeuille administratif. L'idée n'est pas tant de faire des économies, ni d'essayer de récupérer dans le giron de l'État, c'est plutôt de trouver vraiment une cohérence territoriale dans les politiques de transition écologique et énergétique à mener sur le territoire. On ne sait pas encore exactement ce que cela va donner, c'est peut-être une réforme structurelle pour l'ADEME, mais en tout cas les missions perdurent, les moyens a priori aussi, rien n'est remis en cause. La seule question est le pilotage territorial des sujets, or quand il y a beaucoup d'acteurs, le souhait du gouvernement est de simplifier tout cela, de rendre plus lisible l'action publique et surtout de bien identifier un responsable, pas un coupable, mais bien un responsable de l'action publique et quand plusieurs acteurs agissent, il est difficile de trouver qui décide en définitive. C'est donc dans cette optique qu'il faut concevoir cette réforme. C'est la volonté affichée, pour le moment, par le gouvernement.

Mme Violaine Fisson-Blackwell : donc une recentralisation, en quelque sorte non ?

M. Stéphane de Carli : ce n'est pas ce que je vous ai dit. C'est un pilotage cohérent et un décideur à qui l'on peut s'adresser « à portée d'engueulade », comme on dit.

Le Président remercie M. le sous-préfet pour son intervention.

Mme Emma Lebelle, déléguée suppléante de la commune de Ginals, sollicite la parole : elle a une question portant sur le lien entre la baisse des accises sur l'électricité et les mesures sur l'efficacité énergétique et sur les autres types d'ENR développés via les subventions. Est-ce que vous voyez la baisse des revenus sur l'électricité comme un signal positif de ces politiques qui sont menées par ailleurs sur les autres ENR ?

Le Président répond : il y a effectivement une baisse sur les consommations d'électricité. Pour autant, il n'y a pas toujours une baisse sur les ressources dans la mesure où les tarifs d'électricité augmentent, bien qu'il y ait des baisses sur les consommations. L'exercice pour nous est d'arriver à satisfaire les demandes par le biais des services qui s'occupent de sobriété énergétique et les conseillers en énergie partagée ou d'autres CCRT, et d'avoir la capacité aussi à faire face à toutes ces politiques. On veille à faire preuve de sobriété, on a des résultats chiffrés, mais il ne faut pas que nos ressources baissent trop afin que l'on puisse aussi honorer ces engagements à la fois dans nos politiques, à la fois pour les collaborateurs qu'on emploie.

La Directrice complète le propos du Président en ajoutant que le montant de l'accise a un décalage. En fait celui qu'on perçoit, c'est toujours par rapport à une année, soit N moins 3 ou N moins 2, il y a un rapport entre les deux. Par conséquent, quand cela baisse, cela correspond à une période où il y avait effectivement une hausse du prix de l'électricité telle que les personnes avaient fourni des efforts en terme de consommation. Par conséquent, il y a ce décalage qui est constaté dans les comptes mais ce n'était pas encore complètement lié au fait que les ENR avaient pris, l'envol constaté de manière exponentielle sur par exemple de nouveaux projets photovoltaïques (etc...) n'était pas encore complètement lisible. Ce n'est pas finalement une consommation d'électricité qui baisserait, liée au fait que les ENR seraient en train de décoller. Ce n'est pas encore lisible, on était dans ce décalage N moins 2, N moins 3. On va voir comment cela se passe par la suite mais il semblerait et on l'espère, que l'accise a minima se maintienne à présent au regard du fait qu'il y ait ce souhait de réélectrification des usages. Le Président ajoute qu'il s'agit là d'un sujet complexe, il y a beaucoup de sujets qui se chevauchent : il y a la PPE, mais derrière aussi l'accélération des énergies renouvelables, la loi qui a été prise après le financement des politiques notamment liées aux productions naturelles, que ce soit le photovoltaïque, l'éolien, ou d'autres domaines à gérer ainsi que le problème des budgets. Le Président indique que c'est la raison pour laquelle il invite souvent les parlementaires à associer dans les travaux des ingénieurs mais aussi des économistes. Par exemple, on fait beaucoup d'injections en terme de production d'énergie renouvelable. Il cite pour exemple un dossier de la SEM Soélia, un dossier pour faire de la production d'énergie renouvelable en photovoltaïque qui avait finalement passé toutes les étapes administratives et pour lequel Enedis nous a informés que le délai de raccordement au réseau est de 120 mois, soit 10 ans. Il faut donc vraiment que la programmation pluriannuelle de l'énergie puisse être menée de manière cohérente. Le Président ajoute que, bien qu'il ait beaucoup élargi le sujet, l'énergie est un des sujets les plus cruciaux de notre époque car effectivement elle participe de l'économie des entreprises et des communes qui rencontrent de plus en plus de difficultés. Il indique qu'il siège à la commission du Fonds Solidarité Logement sous l'autorité du Conseil Départemental ou du Grand Montauban, réunions au cours desquelles on prend la pleine mesure de l'impact de l'énergie, c'est vraiment là un gros sujet.

M. Bernard Garguy, Maire de la commune de Lizac, demande à intervenir. Il précise qu'en terme d'énergie renouvelable, il y a un an et demi les gens pouvaient revendre l'électricité à 12,5 centimes, puis c'est passé à 4,5 et c'est maintenant à 0. Cela implique que les gens vont venir à l'autoconsommation, les batteries diminuant, on aura donc beaucoup moins de ressources dans les années à venir et même pour les communes qui ont mis du photovoltaïque, pour qui auparavant c'était intéressant, ça ne le sera plus à moins d'avoir un compteur Linky permettant de distribuer à 2 km pour les particuliers, pour une maison secondaire, etc Mais cette baisse va arriver, il y a des gens qui sont particulièrement en autonomie maintenant, pour une installation de 9 kilos avec des batteries, on ne paye que l'abonnement EDF, on n'a plus de consommation. M. Romain Goffard de la commune de Sauveterre souhaite compléter le propos précédent. Il a été amené à réaliser ce type d'aménagement pour lequel il n'a demandé aucune subvention, il a été l'acheteur et le donneur d'ordre pour la pose. Depuis le Consuel, ça fait 3 ans et demi qu'on lui propose un contrat d'obligation d'achat, il n'y a plus actuellement de possibilité de revendre donc il injecte actuellement à peu près de l'ordre de 5000 à 7000 kWh par an dans le réseau gratuitement. C'est une contribution, mais maintenant on est devenus des producteurs positifs dans ces cas-là.

Le Président répète qu'il s'agit là d'un vrai sujet, il rappelle que l'on a payé l'Allemagne pour prendre de l'électricité parce qu'on en avait trop. Il faut qu'il y ait un équilibre entre la production et la consommation, mais quand il y a trop de production, il faut trouver un moyen de l'écouler. Actuellement on sait très bien aussi que l'on paye certains producteurs à faire du délestage, on paye pour ne plus produire. Il ajoute que les Parlementaires sont bien conscients du problème de l'énergie devenue assez difficile à maîtriser. En l'absence d'autres questions, M. Ducos poursuit avec les investissements en 2025. L'exercice s'est clos par un solde d'exécution de 931 000 € ; c'était celui qui avait été retenu lors de la reprise anticipée des résultats. On voit que l'on a un montant de recette de l'ordre de 14 M € et un montant de dépenses de l'ordre de 13 M €. Si l'on compare ces chiffres à l'année précédente, donc à 2024, on est en-dessous de l'ordre de 1 à 2 M €, et si l'on reste sur les dépenses, on est en-dessous de près de 2 M € par rapport à 2024. On va voir que cela concerne essentiellement les travaux de renforcement et de sécurisation. Si l'on commence par les recettes : comment on finance nos investissements ? On a près de 14 M € de recettes. Avec les opérations d'ordre, les amortissements sont dans les charges de la section de fonctionnement, et comme ce ne sont pas des sommes décaissées, cela vient participer à l'autofinancement et donc aux recettes qui permettent d'investir. Nous avons voté, il y a un an et demi maintenant, 5,5 M € qui ont été reportés sur l'exercice 2025 en recettes de la section de fonctionnement : on les retrouve comme source de financement. Les opérations sous mandat en général, c'est à peu près équivalent en recettes et en dépenses : ça concerne essentiellement l'éclairage public et donc bien sûr la source principale des recettes pour financer nos investissements.

Cette source se retrouve dans la ligne subvention, elle est constituée aux 2/3 par le Facé. M. Ducos informe les nouveaux membres de ce qu'est le Facé, il s'agit d'un Fonds d'Amortissement des Charges d'Electricité. C'est également la contribution des autres parties prenantes aux travaux d'investissement sur le réseau électrique. On a Enedis par exemple pour tout ce qui est dissimulation, extension. On avait jusqu'en 2025 le Département, les communes pour tout ce qui est dissimulation et participations à l'éclairage public. Il faut savoir que la part respective de ces différents contributeurs, le pourcentage est à peu près identique à 2024 mais avec une baisse en valeur absolue de l'ordre de 10 à 15%, sauf pour les communes du fait de la montée en puissance de l'éclairage public.

Concernant les dépenses, on était à environ 13 M €. On met de côté les autres dépenses que sont les études non suivies d'exécution, les opérations d'ordre patrimonial. Puis, le deuxième « paquet » est ce que l'on appelle les subventions d'équipements. Ce sont des subventions versées aux communes qui recouvrent essentiellement les subventions au titre de l'éclairage public, notamment lorsqu'il n'y a pas eu transfert de compétences, mais c'est dans ce poste aussi que l'on retrouve le versement aux communes de 80% de la valeur des Certificats d'Economie d'Energie qui ont été vendus sur le marché.

Dans les projets et équipements SDE, il ne s'agit pas d'investissement ou très peu sur le SDE en propre. En fait, on a 2 « paquets » : la fin du programme d'investissement qui avait été initié en 2021 sur les bornes de recharge puisqu'on a 9 bornes qui ont fait l'objet d'un investissement en 2025, et puis surtout on a une action dont on parle depuis un an et dont on va continuer à parler pendant tout l'exercice 2026, c'est l'action relative au Plan de Corps de Rue Simplifié, le PCRS, dont la compétence a été prise il y a quelques mois au niveau départemental par le SDE. C'est une démarche au bénéfice de toutes les communes du département qui va coûter un peu plus d'1 M €, pour le paiement essentiellement à l'IGN. Sur ce million d'euros en 2025, on a dépensé 250 000 €, le reste des dépenses sera enregistré dans les comptes 2026. Ce qu'il faut savoir, c'est que l'on bénéficie de subventions pour ça : d'Enedis et du FEDER mais à terme, il y a quand même un reste à charge pour le SDE qui sera de l'ordre de 400 000 €. Si l'on se réfère au principal « paquet », c'est à dire les 11 M € d'opérations à la fois sur le réseau électrique et à la fois sur l'éclairage public, tels que détaillés dans le camembert à gauche de la page suivante, il y a la part respective des travaux de renforcement sur le réseau, des travaux, de sécurisation, des travaux de dissimulation, des travaux d'extension et puis l'éclairage public. La part respective des différents types de travaux est à peu près constante par rapport à 2024 mais en valeur absolue ça donne autour de 10-15% en moins, sauf l'éclairage public qui augmente sa part de l'ordre de 50% puisqu'on passe de 10 à 15% de l'ensemble des travaux d'investissement. On ne parlera pas des extensions et dissimulations parce que sur la durée, globalement, ce sont des chiffres d'investissement qui sont assez constants. On baisse donc d'un peu plus d'1 M € l'ensemble renforcement sécurisation. On peut se questionner : est-ce qu'il faut le faire, est-ce bien opportun ? En fait, ce n'est que la traduction, la matérialisation, la concrétisation voire l'illustration de l'état de notre réseau. Le réseau de distribution publique basse tension dans le Tarn-et-Garonne est très bon. M. Ducos indique avoir consulté il y a peu, une carte nationale d'Enedis concernant la qualité du réseau par département sur laquelle le département du Tarn-et-Garonne, en termes de qualité du réseau, de clients mal alimentés, des temps de coupure (...), était parmi les meilleurs départements de France. Cette situation est le fruit de tous les investissements qui ont été faits depuis longtemps, y compris sur les fonds propres du SDE qui a beaucoup investi dans le renforcement, à hauteur de dizaines de millions d'euros depuis de nombreuses années. On ne peut que s'en féliciter et ça explique pourquoi on a moins besoin aujourd'hui, par rapport à d'autres départements, d'investir sur ces sujets de renforcement et sécurisation. On continue cependant à investir, toujours avec des valeurs à peu près équivalentes en termes de dissimulation et d'extension, sur des valeurs à moyenne plus haute qu'il y a une dizaine d'années. Ça matérialise aussi le fait qu'il y a un accroissement de la population dans le Tarn-et-Garonne qui ces dernières années était supérieur à l'accroissement de la population française et donc des habitations et des lotissements à alimenter. Pour illustrer ses propos, M. Ducos invite les membres à examiner l'histogramme sur lequel on peut constater qu'avant le COVID, on était autour de 14 M € et aujourd'hui on est autour de 11 M €, il y a donc une baisse de l'ordre de 3 M € essentiellement sur les travaux de renforcement et de sécurisation, en sachant qu'en revanche cette baisse est « atténuée » par la montée en puissance de l'éclairage public, ce qui est normal car c'est la politique que nous avons choisi de renforcer et que nous mettons en œuvre depuis déjà quelques années.

M. Ducos aborde ensuite un dernier point sur l'évolution des restes à réaliser au 31 décembre de l'année en cours, donc au 31 décembre 2025, en matière d'investissement. On constate que l'on est à un niveau relativement bas, c'est à la fois un élément de satisfaction car cela prouve qu'il y a moins de dossiers de travaux de réalisation qui sont en instance, et c'est aussi la traduction que l'on fait un peu moins d'investissements. C'est donc l'affectation définitive du résultat de 2025 qui est soumis à délibération.

Pour résumer, on part de la section d'investissement : on a un solde d'exécution sur 2025 de 931 000 €, on a à la fin de l'année 2025 un reste à réaliser d'investissements pour lesquels on a un peu plus de 19 M € de dépenses avec un peu plus de 12 M € de recettes.

Si on fait la somme algébrique de ce solde d'exécution et des besoins de financement du reste à réaliser, on a un besoin de financement au 31/12 de 5 M 924 €. En face, on retrouve le résultat qui est de 12 M 969 €. Il est donc proposé de mettre en réserve de la section d'investissement pour l'exercice 2026, cette somme de 5 M 924 € qui va permettre de continuer à financer les investissements, et de mettre la différence en report sur la section de fonctionnement pour 2026.

Après l'exposé de M. Ducos et en l'absence de questions sur le sujet, le Président propose de procéder au vote du compte de gestion.

A l'issue du vote, le compte de gestion 2025 est approuvé à l'unanimité.

Le Président du SDE ayant momentanément quitté la salle, M. Ibres 1^{er} Vice-Président du Syndicat propose aux membres de l'assemblée de poursuivre avec le vote du compte administratif. Considérant que les résultats du compte de gestion 2025 du comptable public sont identiques en tous points à ceux du compte administratif de l'ordonnateur, il propose alors d'approuver ce compte administratif 2025.

A l'issue du vote, le compte administratif 2025 est approuvé à l'unanimité.

Après avoir regagné la salle, le Président, à l'appui de la présentation de M. Ducos, propose ensuite aux membres d'approuver l'affectation des résultats.

A l'issue du vote, l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

♦ **Décision Modificative**

Le Président invite ensuite M. Ducos à présenter le sujet suivant qui concerne une décision modificative. M. Ducos indique qu'il s'agit de la première décision modificative sur le budget primitif 2026. Il propose de partir de la section d'investissement. On déduit les opérations d'ordre qui, de toute façon, se retrouvent à la fois en recettes et en dépenses. Le principal sujet relatif à cette décision modificative est une baisse des travaux de 300 000 €, notamment concernant des travaux sur le réseau en terme de renforcement. Cette baisse est essentiellement liée à l'absence pour 2026 de subventions du Département, décidée en début d'année, dans le cadre des travaux d'investissement sur le réseau électrique. On a donc d'une part une baisse des subventions, bien que pas exactement du même montant en recettes, puis on met également en dépenses une somme prévisionnelle d'investissement sur les bornes de recharge IRVE. En termes de résultats algébriques, cela implique la nécessité de virer à la section investissement 30 600,00 € qui sont pris dans la section de fonctionnement.

En l'absence de questions sur le sujet, le Président propose de passer au vote concernant l'adoption de la DM1 pour l'exercice 2026.

A l'issue du vote, la DM1 est approuvée à l'unanimité.

♦ **Sortie d'actif**

Le Président invite la Directrice : Mme Stéphanie Le Furaut, à présenter ce sujet.

Elle informe les membres de l'assemblée qu'il appartient au Comité Syndical de mettre à jour l'inventaire des immobilisations du syndicat, notamment par le biais de la mise en réforme de biens sinistrés, volés ou hors service. La mise à la réforme est constatée par opération d'ordre non budgétaire. Il est donc proposé de mettre à la réforme le bien : borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune de Réalville. On peut faire le lien avec la délibération précédente où il a été voté favorablement que le syndicat prenne en charge complètement les frais de dépose de bornes. Il s'agit là en l'occurrence d'une borne accidentée sur la commune de Réalville qui ne fonctionne plus et à la demande du maire, nous allons donc procéder à sa dépose. C'est une borne qui date de 2017 et dont la valeur d'acquisition était de 12366,34 €. Elle n'est pas complètement amortie, la VNC (Valeur Nette Comptable) est de 3709,93 €. Il est donc proposé de procéder à la dépose de cette borne et de la sortir de l'inventaire.

Les 2 autres lignes sont des opérations d'ordre entre les 2 sections, le bien qui est évoqué et la subvention transférable ADEME représente donc une recette d'investissement mais aussi une dépense de fonctionnement. Et les subventions afférentes, quant à elles, représentent des dépenses d'investissement mais des recettes de fonctionnement. Et donc pour ne pas pénaliser notre budget, c'est uniquement la différence que nous allons imputer, c'est la raison pour laquelle on propose de voter la réforme concernant ces 2 lignes supplémentaires du tableau.

En l'absence de questions sur le sujet, le Président propose de passer au vote concernant la mise à la réforme et la sortie de l'actif du SDE le bien décrit précédemment.

A l'issue du vote, la sortie d'actif est approuvée à l'unanimité.

♦ **Vote du règlement intérieur des instances**

Ce sujet est illustré par un schéma qui indique les prérogatives de chacun. L'instance importante est le Comité Syndical qui débat et vote les décisions préparées en amont par les commissions de l'exécutif et le Bureau. Le Président et les Vice-Présidents se chargent ensuite de mettre en application ces décisions. On a évoqué précédemment les prérogatives des commissions thématiques qui travaillent sur les orientations et les modalités de mise en œuvre. On dispose également d'une commission réglementaire, une commission d'appel d'offres comme dans toutes les collectivités. Le Président précise qu'en amont de la réunion du Comité Syndical, le Bureau travaille également à la préparation des décisions. Le règlement intérieur a été envoyé en amont à l'ensemble des membres avec l'ensemble des documents et la convocation à cette réunion. Des Comités Consultatifs Locaux (CCL) sont également organisés, ils permettent au Président et à la Directrice d'avoir une écoute locale sur différents dossiers, ainsi qu'éventuellement des remontées et des suggestions, en sachant que les suggestions peuvent également être émises lors des Comités Syndicaux. Ces Comités Consultatifs Locaux sont l'occasion d'un temps d'échange exclusif permettant à chaque délégué de disposer d'un temps de parole individuel. Il y a 10 Comités Consultatifs Locaux, correspondant au périmètre des 10 communautés de communes, qui sont organisés chaque année dans une des communes différentes.

Le Président ajoute que le règlement intérieur doit être adopté dans les 6 mois suivant l'installation du Comité Syndical. Il a pour vocation de préciser le fonctionnement de l'organisation, du Comité Syndical, du Bureau Syndical, de la Commission des Finances et de la Commission d'Appel d'Offres.

En l'absence de questions sur le sujet, le Président propose de passer au vote.

A l'issue du vote, le règlement intérieur des instances est approuvé à l'unanimité.

♦ **Désignation CCSPL**

Ce sujet est présenté par M. Jean-Louis Ibres, 1^{er} Vice-Président du syndicat.

Il indique que la CCSPL est la Commission Consultative des Services Publics Locaux, elle est instituée conformément à l'article L.1413-1 du CGCT.

Cette commission émet des avis consultatifs sur le fonctionnement et l'amélioration des services publics locaux, et dans le cas présent cela concerne l'électricité et le gaz.

Cette commission examine chaque année les rapports des délégataires des services publics, c'est à dire les concessionnaires Enedis et EDF en tarif réglementé de vente, et GRDF.

Elle est consultée sur les projets de délégation du service public avant toute décision de l'assemblée délibérante et donne également son avis sur les projets de création de régie dotée de l'autonomie financière. Chaque année, le SDE effectue un contrôle sur les rapports effectués avant la CCSPL, rapports présentés en CCSPL et en assemblée générale.

Il appartient donc à l'assemblée générale de désigner des membres du collège élu et de nommer des représentants du collège associatif, le collège associatif peut être « éliminé » car c'est un collège qui peut contenir 8 candidats, aujourd'hui suite aux propositions qui ont été faites, nous en avons 4 : Que Choisir Ensemble Tarn-et-Garonne, Force Ouvrière consommateur, Conseil Départemental des Associations de Familles Laïques et la Confédération Nationale du Logement (CNL). D'autres candidats pourront éventuellement se rajouter par la suite à ces 4, et ils feront alors l'objet d'une future délibération. Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, il convient donc de désigner les collèges d'élus. Il s'agit de nommer 6 membres élus parmi les délégués du Comité Syndical Electricité et 6 membres élus parmi les délégués du Comité Syndical Gaz. S'agissant du Comité Syndical Gaz, toutes les communes ne sont pas concernées puisque certaines n'ont pas choisi de transférer leur compétence gaz naturel. M. Ibres cite les communes qui ne sont pas concernées : Bardigues, Beaumont de Lomagne, Belvèze, Caylus, Comberouger, Cordes Tolosannes, Espalais, Fajolles, Golfech, Labastide de Penne, Laguéprie, Lavaurette, Mirabel, Monclar de Quercy, Nègrepelisse, Parisot, Saint-Michel, Saint-Nauphary, Tréjols; Valeilles, Castelsarrasin, Caussade, Montauban et Valence d'Agen. Ces communes-là ne sont donc pas concernées pour candidater au Comité Syndical Gaz, en revanche toutes les communes sont concernées pour élire les 6 membres du Comité Syndical Electricité.

Mme Hélène Brousset, juriste du Syndicat, prend la parole. Elle précise qu'il est question d'élire une liste dans laquelle on aura des délégués gaz et des délégués électricité. Il n'est question que d'un seul vote. M. Ibres propose alors de faire appel à candidature, il précise que cette Commission Consultative ne se réunit qu'une fois par an.

A l'issue de l'appel à candidatures, les membres candidats pour le Comité Syndical Electricité sont : M. Serge Ressijac délégué titulaire de la commune de Labarthe, M. Philippe Tonin maire et délégué titulaire de la commune de Gariès, M. Jean-Louis Dupont maire et délégué titulaire de la commune de Faudoas, M. Florian Koffi délégué titulaire de la commune de Montauban, M. Romain Goffard délégué titulaire de la commune de Sauveterre, M. Jean-Pierre Pichon délégué titulaire de la commune de Gramont.

Il est ensuite procédé à l'appel à candidatures des délégués pour le Comité Syndical Gaz, dont sont exclues les communes citées précédemment. Sont candidats : M. Lionel Le Fessant maire et délégué titulaire de la commune de Pommevic, M. Michel Weill maire et délégué titulaire de la commune de Montbeton, M. Jean-Pierre Barra délégué titulaire de la commune de Saint-Nazaire de Valentane, M. Dominique Tafoureau maire et délégué titulaire de la commune de Bouloc en Quercy, M. Pascal Beguin délégué titulaire de la commune de Castelmayran, M. Rafaël Jaso délégué titulaire de la commune de Saint Aignan.

Il est précisé que ces commissions font l'objet d'une seule et même réunion organisée une fois par an, en général fin janvier.

Les 2 listes étant complètes, il est alors proposé de passer au vote.

A l'issue du vote, les délégués membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, tels qu'énoncés précédemment pour le collège Gaz et pour l'Electricité sont élus à l'unanimité.

♦ Désignation délégué CNAS

Ce sujet est également présenté par M. Ibres. Il informe que le CNAS est le Comité National d'Action Sociale, c'est l'équivalent d'un comité d'entreprise mettant à disposition des agents du SDE divers types d'actions et avantages sociaux : aides diverses notamment en termes de tourisme et de vacances, de culture, de billetterie, de loisirs... Le SDE participe au CNAS par le biais d'une cotisation qui s'élève à 9242 € par an. Il convient donc d'élire un élu représentant le syndicat aux instances de ce Comité National d'Action Sociale. Il est précisé que la fréquence des réunions du CNAS est d'une par an, réunion à laquelle il est possible d'assister en distanciel.

Mme Christelle Fourtanet, déléguée titulaire de la commune de Labastide de Penne, propose sa candidature.

En l'absence d'autres candidatures, le Président propose de passer au vote.

A l'issue du vote, Mme Christelle Fourtanet, déléguée titulaire de la commune de Labastide de Penne est élue à l'unanimité en tant que représentante du SDE auprès du CNAS.

Un délégué du Comité Syndical souhaite poser une question concernant la Commission Consultative des Services Publics Locaux, pour le collège associatif dans lequel il y avait des candidats à l'élection, il n'a pas bien compris comment cela se positionner dans les votes pour la constitution d'un collège associatif de 8 représentants d'associations locales de consommateurs : est-ce qu'il nous est demandé de se prononcer ?

Le Président répond que ce n'est pas le cas, à ce jour il n'y a que 4 associations qui ont candidaté pour assister à cette commission, mais c'est encore ouvert pour d'autres associations. On n'avait pas à se prononcer là-dessus, c'était à titre informatif.

La Directrice du SDE ajoute que les associations du département ont été sollicitées et que nous sommes encore en attente de réponses. C'est la raison pour laquelle on ne se prononce pas aujourd'hui.

Mme Lisa Angelino, responsable du service des Evaluations des Politiques Publiques au syndicat, souhaite apporter une précision. Elle indique que nous avons un maximum de 8 possibilités d'associations réglementées conformément au règlement intérieur. Nous avons effectivement sollicité bon nombre d'associations de consommateurs du département et sur les associations sollicitées, 4 ont répondu et ont porté leur candidature. C'est donc la candidature de ces 4 associations qui est proposée aujourd'hui au Comité Syndical. Postérieurement à ce que disait M. le 1^{er} Vice-Président, c'est qu'il y avait une possibilité également lors des autres assemblées générales, jusqu'à la CCSPL qui se produira au mois de janvier, de pouvoir recueillir les candidatures des associations que nous avons sollicitées également. Il y a donc une possibilité d'avoir 4 associations supplémentaires dans le cadre de la CCSPL.

Le Président présente ses excuses pour cette méprise, il confirme donc la validation de ces 4 associations et s'il y a d'autres propositions, on les validera à la faveur d'une prochaine assemblée générale.

♦ Désignation délégué AREC

Le Président aborde ensuite le point suivant qui porte sur la désignation d'un délégué AREC : l'Agence Régionale pour l'Energie et le Climat d'Occitanie.

L'émanation de la Région intervient dans les domaines de l'air, du climat et de l'énergie et à ce titre, elle contribue à la lutte contre le changement climatique, à la maîtrise la demande d'énergie, à la réduction de la précarité énergétique, au développement et à la promotion des énergies renouvelables et à l'amélioration de la qualité de l'air.

Le syndicat est actuellement actionnaire à la SPL AREC Occitanie et participe à ce titre à sa gouvernance, conformément aux dispositions statutaires de la société. En vertu des statuts de cette société, le syndicat dispose d'un représentant à l'assemblée spéciale, à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au comité d'orientation stratégique. Il convient donc de proposer au comité syndical de désigner un délégué pour représenter le SDE 82 auprès du Conseil d'administration de l'assemblée spéciale, assemblée générale, comité orientation stratégique de cette SPL et de l'autoriser à accepter toute fonction dans ce cadre. Lors du dernier mandat, il y avait 3 membres appartenant au Bureau, à savoir : M. Jean-Jacques Ducos au titre du PETR Midi-Quercy, Mme Marie Claude Berly qui participait au titre de l'agglomération de Montauban et qui par ailleurs a été reconduite, et Mme Sophie Lavédrine qui représentait le syndicat. Mme Lavédrine ne remplissant plus cette fonction, il convient aujourd'hui de désigner le représentant du syndicat auprès de la SPL AREC Occitanie.

M. Xavier Hoff, délégué titulaire de la commune de Brassac sollicite la parole : Il s'agit de représenter le SDE82 à un échelon supérieur, il demande quelle est la politique du SDE vis-à-vis des énergies renouvelables et autres. En effet, en supposant qu'une personne réfractaire à ce sujet est élue alors que le SDE est favorable aux énergies renouvelables il y aurait une incohérence, d'où l'importance de connaître la position du syndicat dans ce domaine.

Le Président salue la pertinence de cette remarque. Il indique que le syndicat est forcément favorable aux énergies renouvelables dans la mesure où des services œuvrent dans ce domaine, ainsi que sur la précarité énergétique et tout ce qui participe à la transition énergétique. On a des politiques, notamment des marchés au bénéfice des communes pour les énergies renouvelables. On n'a donc pas une position hostile aux énergies renouvelables. La Société Publique Locale : AREC Occitanie peut avoir des propositions très diverses par rapport à ça. Quoi qu'il en soit, le syndicat n'est pas opposé à la mise en œuvre de l'énergie renouvelable puisque cela fait aussi partie du volet transition énergétique.

M. Ducos complète les propos du Président. Il indique que dire la règle, c'est l'émanation de la Région, mais avec des contributeurs publics que sont des collectivités locales, que sont des pôles d'équilibre territoriaux ruraux, que sont des syndicats comme certains SDE. L'AREC n'est pas un opérateur, cet organisme porte et coordonne les politiques régionales en matière d'énergie, d'air, de climat. Outre l'aspect réglementaire, car on a une infime partie du capital, l'intérêt d'avoir un représentant à l'AREC est de pouvoir tout simplement échanger avec les autres acteurs régionaux lors des réunions de cette société, et de permettre une prise de contacts. Les politiques de SDE sont reportées dans les comptes-rendus de nos assemblées générales, dire que l'on est favorable au développement des énergies renouvelables relève d'une ligne de conduite prise par le SDE depuis déjà quelques années et qui se matérialise au travers d'un certain nombre d'orientations et d'actions concrètes, y compris sur le plan financier. La plupart des réunions de l'AREC peuvent être suivies en visioconférence ce qui peut être intéressant quand une réunion physique a lieu à Montpellier par exemple. Il y a 3 à 4 réunions par an et il peut y avoir des assemblées extraordinaires pour un sujet particulier à traiter.

M. Romain Goffard de la commune de Sauveterre : en termes de prospective, d'investissement futur entre le SDE et l'AREC, qu'en est-il de la résilience des réseaux en énergie renouvelable ? Actuellement, c'est le vaste débat de se dire que l'on a une énergie létale produite par le vent et le soleil mais comment peut-on conserver cette énergie via les batteries, les véhicules électriques ou via des réseaux, c'est encore hypothétique mais comment arrivera-t-on à développer ce type de réseau et quelle est la position actuelle du SDE et de l'AREC à ce sujet ?

Le Président estime que cette question dépasse largement les prérogatives de l'AREC, ce sujet relève plutôt de la PPE. L'AREC, qui est une émanation de la Région, ne peut pas avoir de prise à ce sujet, c'est surtout au Parlement qu'il incombe de définir comment et à quelles conditions on utilise ou pas les énergies renouvelables. C'est un sujet politique nécessitant un pilote, après il y a des instruments qui existent localement pour accompagner ce pilotage.

On imagine difficilement l'AREC avoir des avis ou des arbitrages qui relèvent finalement d'une programmation beaucoup plus élevée.

M. Jean-Pierre Pichon, délégué titulaire de la commune de Gramont, demande ensuite si la production d'hydrogène fait partie des ENR et si c'est dans le giron de l'AREC ?

Le Président répond que cela peut effectivement faire partie des ENR, il ajoute que l'AREC touche à beaucoup de domaines, il y a même eu la création d'une filiale pour la gestion du gaz vert. L'hydrogène est effectivement une autre source à laquelle s'intéressent beaucoup de chercheurs. Cela pourrait également intéresser le Parlement dans la PPE. Il faut aussi qu'il y ait des scientifiques qui travaillent sur le sujet afin de savoir également si le rendement de l'hydrogène est efficient car, selon le type de fabrication de l'hydrogène, on peut aussi utiliser de l'énergie. Tout dépend en fait des technologies employées.

Mme Violaine Fisson-Blackwell, déléguée titulaire de la commune de Verdun-Sur-Garonne, propose sa candidature en tant que représentante du SDE au sein de l'AREC. Elle précise qu'elle est déléguée à la transition écologique de sa commune.

En l'absence d'autres candidatures, le Président propose de passer au vote.

A l'issue du vote, Mme Violaine Fisson-Blackwell, déléguée titulaire de la commune de Verdun-Sur-Garonne est élue à l'unanimité en tant que représentante du SDE au sein de l'AREC.

Compte tenu de ses obligations, M. le Sous-Préfet doit quitter la séance. Aussi, avant de poursuivre l'ordre du jour, le Président lui propose d'intervenir.

M. le Sous-Préfet salue le nombre de sujets abordés au cours de cette réunion et notamment le sujet des énergies, des énergies renouvelables, ou d'énergie décarbonée, puisque c'est le choix que fait la France actuellement pour faire sa transition.

M. le Sous-Préfet remercie tout d'abord Monsieur le Maire d'accueillir l'assemblée générale du SDE 82 dans sa très belle commune, et le Président du syndicat pour son invitation. Il indique que c'est toujours avec un plaisir renouvelé qu'il représente M. le Préfet à cette assemblée générale du SDE. C'est pour lui l'occasion de rappeler quelques enjeux de l'action publique autour de l'énergie. Les enjeux énergétiques occupent une place assez centrale dans l'action publique et c'est une préoccupation légitime de nos concitoyens, préoccupation aussi renforcée par certains événements internationaux notamment avec le post COVID et le post Ukraine, la crise énergétique liée au conflit en Ukraine et également actuellement le conflit au Moyen-Orient. Ces événements ont un impact sur notre économie et sur les finances des ménages, ce sont donc des enjeux quasiment quotidiens. Pour autant, on a des impératifs de souveraineté énergétique, des objectifs de transition écologique et de fortes contraintes économiques qui pèsent sur les territoires puisqu'effectivement l'économie en général n'impacte pas seulement les finances des ménages, mais également l'ensemble des acteurs économiques qui sont confrontés au sujet énergétique. La transition énergétique relève d'un effort pour la planète car moins consommer permet de faire des économies. La transition énergétique constitue donc un des défis pour notre pays. On a évoqué plusieurs fois, la PPE3 : la programmation pluriannuelle pour l'énergie 3ème génération qui fixe la stratégie énergétique française jusqu'à 2035. 4 objectifs sont poursuivis : notre souveraineté énergétique car on est encore trop dépendant des pays étrangers, garantir une énergie accessible et compétitive, accessible car il faut qu'elle soit aussi abordable pour l'ensemble de nos concitoyens et compétitive pour les acteurs économiques, on doit accélérer la décarbonation de notre économie et aussi développer des mobilités plus respectueuses de l'environnement. Ce ne sont pas des objectifs très originaux pour autant, ils vont fixer quand même à 10 ans les orientations qui seront prises dans la matière. Pour cela, on a donc 2 priorités : d'une part réduire notre dépendance aux énergies fossiles en carbone, et d'autre part mieux maîtriser nos consommations d'énergie. La PPE3 prévoit le développement de nouveaux réacteurs nucléaires de 2ème génération, l'accélération du solaire photovoltaïque, le maintien du rythme de déploiement de l'éolien, le développement de l'hydroélectricité, de l'hydrogène, du biométhane et des réseaux de chaleur renouvelables. On est beaucoup engagé dans le département sur différents projets, une grosse production, la moitié de l'énergie en électricité produite dans le département, vient de l'hydroélectricité et l'autre moitié des autres énergies renouvelables dont le photovoltaïque pour une part importante, et puis résiduellement les méthaniseurs. M. le Sous-Préfet informe que la centrale de Golfech est candidate pour l'accueil de 2 futurs nouveaux réacteurs de 2ème génération. Il s'agit-là d'un projet vraiment stratégique pour la souveraineté énergétique nationale, mais c'est aussi essentiel pour le territoire pour ne parler que de l'emploi ou de ce que ça va apporter à l'économie locale. Il indique que le Préfet mène plusieurs groupes de travail avec l'ensemble des élus pour préparer au mieux cette candidature et la soutenir au plus haut niveau de l'état. Un autre sujet de la PPE 3 a souvent été développé, c'est l'électrification des usages. On a toujours le développement de la production d'énergie renouvelable, mais on a aussi comment mieux augmenter la demande, le besoin par rapport à l'offre qui nous est disponible.

Il a effectivement été évoqué des épisodes de surproduction d'électricité et il faut être cohérent aussi avec la stratégie de développement des nouveaux réacteurs nucléaires, l'idée étant que nos concitoyens passent aussi davantage à un modèle de consommation d'énergie électrique.

C'est un axe qui va être développé prochainement, qui aura une déclinaison au fur à mesure, cela concerne l'industrie, les transports et le chauffage et cela contribuera à nos objectifs de décarbonation. Parallèlement, on aura aussi des efforts d'efficacité énergétique, certains élus sont confrontés à des bâtiments notamment communaux, des bâtiments publics qui sont énergivores, il faudra voir aussi comment réduire la facture énergétique, comment on peut accompagner dans ces travaux de sobriété pour réduire durablement notre consommation d'énergie. M. le Sous-Préfet indique également que le gouvernement a lancé 100 territoires d'électrification, la commune de Nègrepelisse est candidate pour accompagner les collectivités dans l'électrification des transports, la sortie du fioul et la sortie progressive du gaz. Ce sera un accompagnement de type ingénierie qui sera proposé à la collectivité, M. le Sous-Préfet salue la commune de Nègrepelisse pour ces efforts dans cette candidature d'obtention de ce label territoire d'électrification. Il ajoute que cette candidature est remontée au niveau national, on sait que c'est une commune déjà bien engagée avec la plateforme bois, gérée par le syndicat départemental des déchets, et la chaufferie biomasse.

Par ailleurs, comme l'a évoqué le Président, il y avait eu des interrogations dans le cadre d'un nouvel acte de décentralisation sur la gouvernance des réseaux d'eau, d'électricité et de gaz. A ce stade, il n'est pas envisagé un transfert de compétences, c'est plutôt un renforcement de la coordination départementale qui est envisagé. Cette orientation préserve le rôle des syndicats d'énergie, acteurs de proximité et disposant d'une expertise reconnue sur les territoires. M. le Sous-Préfet indique ne pas avoir trop d'inquiétude quant à ce qui pourrait en sortir.

Il ajoute que le territoire, c'est la politique du gouvernement, c'est la politique de la nation, c'est le développement des énergies renouvelables, et c'est une priorité. Pour cela, certains ont développé les zones d'accélération des énergies renouvelables, les ZAENR, cela a permis aux collectivités de mener une réflexion afin d'accueillir des nouveaux projets d'énergies renouvelables dans les territoires : méthaniseur, photovoltaïque, hydroélectricité, biomasse Il précise que cette démarche n'est pas prescriptive dans le sens où il peut y avoir des projets en dehors de ces zones là, mais pour autant, cela permet d'indiquer aux promoteurs l'endroit où l'on préfère qu'il y ait une installation maîtrisée. Ce n'est pas parce que l'on prône le développement et que l'on fait des énergies renouvelables que ça doit se faire n'importe comment sur le territoire ou ailleurs. M. le Sous-Préfet évoque également les parcours ENR liés aux énergies renouvelables qui proposent aux élus de faire des visites dans des communes ayant développé des équipements exemplaires en matière d'énergie renouvelable, dans une logique aussi peut-être de créer des idées, d'inspirer d'autres communes pour leurs propres projets. La prochaine étape de ce parcours concerne la géothermie sur la commune de Bourret qui a engagé une démarche assez exemplaire en la matière. L'idée de ces parcours est donc de donner des exemples concrets de solutions possibles. Le SDE est bien évidemment partenaire de ces parcours ENR, tout comme le Conseil Départemental et Enedis pour ne citer qu'eux. L'inscription à ces parcours est ouverte aux élus, les places sont peut-être limitées mais il y a différentes séquences. Il invite à consulter le programme sur le site internet de la préfecture. Divers sujets sont abordés : la géothermie, la méthanisation, le photovoltaïque... Il précise que le sujet de la méthanisation nécessite encore un peu de pédagogie.

Le développement maîtrisé des énergies renouvelables passe aussi par les promoteurs qui disposent de certains droits pour l'installation de panneaux par exemple sur les territoires, mais il y a une règle. A partir du moment où l'on développe des projets, on travaille à l'acceptabilité. Il dit avoir quelques sollicitations régulières de maires sur ces questionnements, il estime qu'il faut avoir eu en amont la réflexion en interne au niveau communal, les ZAER ont servi à ça. On incite vraiment les promoteurs à associer les élus dès le début du projet afin de gérer une éventuelle contestation, l'objectif étant d'avoir un développement acceptable de ces énergies pour le territoire.

Le soutien de l'État passe aussi par des soutiens financiers au travers de différentes dotations pour les collectivités : DSIL / DETR. La rénovation énergétique de bâtiments publics, parfois énergivores et responsables aussi d'une grosse partie des émissions de CO₂, est prioritaire en terme d'électrification des usages. Plusieurs projets sont accompagnés chaque année, c'est par exemple 11 M € pour le Fonds vert.

Il faut aussi des infrastructures en capacité d'accueillir l'électrification des usages, des réflexions sont en cours avec les infrastructeurs comme notamment Enedis ou RTE qui réfléchissent effectivement à la manière dont le territoire va faire sa transition. C'est aussi la traduction d'une réflexion plus générale, plus globale au niveau régional, donc on va suivre de très près le fait que les infrastructures puissent suivre quand même cette production et cette consommation d'électricité qui devrait augmenter.

M. le Sous-Préfet souhaite enfin évoquer l'action du SDE sur la décarbonation de la chaleur, le Président est délégué gestionnaire du Fonds chaleur de l'ADEME, de nombreux projets de chaufferie biomasse sont accompagnés sur le territoire.

La mise en place de prochains plans locaux chaleur et froid permettra également de mieux planifier les besoins énergétiques et de réduire davantage notre dépendance aux énergies fossiles. Il salue l'action globale du syndicat. Les résultats obtenus sont remarquables, le syndicat joue un rôle essentiel dans le développement des infrastructures de recharge des véhicules électriques, la modernisation de l'éclairage public et l'accompagnement des collectivités vers plus de sobriété énergétique et dans la transition énergétique.

Le SDE est aux côtés des services de l'État dans le développement des énergies renouvelables. M. le Sous-Préfet remercie le Président de ce partenariat très fructueux, le syndicat fédère et définit une stratégie énergétique cohérente et partagée à l'échelle départementale. On a des défis climatiques, énergétiques, aussi nous devons poursuivre collectivement nos efforts. L'État restera mobilisé auprès des collectivités, du SDE et de l'ensemble des acteurs du territoire pour réussir cette transition indispensable à notre souveraineté, à notre compétitivité et à notre avenir commun.

Le Président remercie M. le Sous-Préfet de sa présence ainsi que de sa reconnaissance vis-à-vis du syndicat et de l'accompagnement de l'Etat notamment pour l'expertise technique sur le fonds vert et sur le CCRT.

♦ Défraiement des administrateurs de Soélia

Le Président invite M. Bouet, directeur de Soélia, à présenter le sujet du défraiement des administrateurs de Soélia.

Après avoir salué les membres de l'assemblée, M. Bouet tient tout d'abord à présenter ses excuses car suite à une erreur de sa part, il indique que le texte qui apparaît n'est pas celui prévu pour la délibération présentée ce jour, même si l'intitulé est bon. Il rappelle que le SDE 82 a constitué la SEM Soélia dont il détient 83% du capital, à ce titre 11 délégués du syndicat siègent au Conseil d'administration parmi lesquels le Président Jacques Gayral qui assure la présidence du Conseil d'administration. Précédemment, l'assemblée générale du syndicat a délibéré pour fixer la rémunération de ses administrateurs dans le cadre de leurs fonctions au conseil d'administration de Soélia. Aujourd'hui, il est proposé que ces administrateurs, dans le cadre de leurs fonctions (soit lors des 6 à 7 réunions annuelles du conseil d'administration de Soélia) puissent être défrayés de leurs déplacements pour se rendre à Montauban, puisque certains sont amenés à parcourir le département pour chaque réunion. Or, à partir du moment où ils sont administrateurs représentant le syndicat, c'est à l'assemblée générale du syndicat de se prononcer sur cette possibilité de leur faire percevoir ces défraiements qui ne constituent pas une rémunération mais uniquement un défraiement sur présentation de justificatifs. L'assemblée générale avait déjà délibéré pour permettre ce défraiement au président du conseil d'administration et, sur proposition du président Gayral, l'idée est d'élargir cette possibilité de défraiement à l'ensemble des administrateurs représentant le syndicat.

Le Président ajoute que ce défraiement a été mis en place pour les commissions du syndicat puisqu'elles sont beaucoup plus fréquentes et que c'est une activité bénévole des membres élus. Il est donc proposé la même chose au niveau de Soélia et, dans la mesure où l'actionnaire principal de Soélia est le syndicat, il incombe aux membres de l'assemblée générale de se prononcer sur ce point.

En l'absence de questions, le Président propose de passer au vote.

A l'issue du vote, le défraiement des administrateurs de Soélia est adopté à l'unanimité.

♦ Communes ayant transféré la compétence EP

Le sujet suivant est une information sur le transfert de la compétence EP.

Le Président invite la Directrice à présenter ce sujet. Elle indique qu'à chaque fin d'assemblée générale, on fait un point d'information sur le nombre de communes ayant transféré la compétence éclairage public au syndicat. A ce jour, 91 communes ont transféré la compétence éclairage public, 26 communes uniquement sur l'option 1 : investissement, et 65 communes en totalité avec l'option 2 : c'est à dire l'investissement plus la maintenance. De plus en plus de communes qui étaient en option 1 sont en train de basculer sur l'option totale : investissement plus maintenance. Ce qui nous ravis, d'autant que le Président a présenté les nouveaux agents du syndicat, spécialisés entre autres en éclairage public, nous sommes à présent tout à fait dimensionnés et à même de répondre aux besoins des communes.

Avant de clore cette assemblée générale, le Président souhaiterait revenir sur un sujet déjà abordé au cours du précédent mandat à savoir le projet de loi de décentralisation par lequel la partie énergie pourrait être confiée au Conseil Départemental, en qualité de chef de file. Une motion a été unanimement votée par le syndicat. On a noté que les ressources du syndicat ne sont pas extensibles, et considérer que le syndicat a des ressources surabondantes est une folie. Le Président propose alors à messieurs les Sénateurs de venir le rejoindre en tribune afin d'évoquer ce sujet. Par rapport à cette loi de décentralisation dont on ne comprend pas trop le sens, le Président voudrait rappeler qu'avant l'héritage de 1906, depuis plus d'un siècle, la République a confié aux communes la responsabilité des réseaux électriques. Cette compétence appartient au bloc communal et les syndicats d'énergie. Ce sont donc les 195 communes du Tarn-et-Garonne qui sont concernées. La question n'est pas celle des syndicats mais celle du respect des prérogatives communales. Il souligne le fait que les communes sont compétentes en matière de d'électricité depuis 1906. Les collectivités n'ont pas démerité car elles ont démontré leur capacité à agir, elles ont construit et entretenu et modernisé les réseaux depuis des décennies. Les réseaux électriques français sont parmi les plus performants d'Europe. Les syndicats d'énergie ont accompagné l'électrification rurale, l'enfouissement, la transition énergétique, les bornes de recharge et l'éclairage public. Or, qu'en est-il de la loi de décentralisation et l'article 5, cette loi ne représente-t-elle pas un risque d'affaiblissement des prérogatives des communes ? Si les collectivités exercent déjà ces compétences, si les syndicats départementaux coordonnent déjà les investissements et les réseaux et communique régulièrement de ce point de vue auprès des services de l'État à l'occasion par exemple de la conférence Loi NOME, qu'apportera cette nouvelle structure ? Au sujet de la Loi NOME, le Président rappelle qu'il s'agit d'une réunion organisée annuellement en présence des services d'Enedis et sous l'autorité du Préfet au cours de laquelle le syndicat et Enedis rendent compte des travaux réalisés et où l'on partage sur la qualité de l'électricité sur le département. Concernant le critère de qualité en France sur les départs mal alimentés, le Président indique qu'on ne doit pas dépasser les 5%, or on est à 0,2% en Tarn-et-Garonne qui est donc vraiment un département bien alimenté. Le Président ajoute que le syndicat est favorable au dialogue avec l'État, comme cela a toujours été effectué en proximité rapprochée au cours des dossiers du contrat chaleur renouvelable et territorial par exemple, signés avec le Préfet et l'ADEME, ou comme pour la gestion des fonds verts.

La création d'une instance nouvelle, telle que prévue par l'article 5 de la loi de de décentralisation, nous interroge beaucoup, aussi le Président sollicite la position de messieurs les Sénateurs.

En procédant dans l'ordre alphabétique, M. Bonhomme est le premier à prendre la parole. Après avoir salué l'ensemble des membres de cette assemblée, M. le Sénateur précise que c'est un projet de loi qui ne s'appelle pas décentralisation, même s'il procède d'une annonce du Premier ministre à l'automne sur une nouvelle étape de décentralisation. Ce projet de loi a connu beaucoup de vicissitudes et il a fini par être inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée qui l'examinera dans l'hémicycle le 8 juillet prochain, mais des auditions ont d'ores et déjà commencé et la semaine prochaine, la commission des lois va regarder précisément les articles qui composent ce projet de loi. Parmi ces articles figure l'article 5 qui effectivement ne dit pas formellement que le Département serait chef de file, mais c'est beaucoup plus sournois et ça se fait sous la forme de la création d'une nouvelle instance, qui s'appellerait la Conférence Départementale des Réseaux qui serait pilotée, présidée par le Préfet, qui aurait lui-même la charge d'instaurer cette nouvelle conférence, de réunir au minimum 2 fois par an celle-ci et qui traiterait de l'organisation territoriale des compétences, notamment sur l'eau et l'assainissement alors que ce sujet a déjà été traité et corrigé par le Sénat il y a un an et demi, avant le projet de transfert obligatoire au 1er janvier 2026, que nous avons pu éviter ou en tout cas donner la liberté d'appréciation aux collectivités locales, et l'énergie à savoir la distribution d'énergie pour les autorités organisatrices. Il y aurait donc une instance qui serait obligée de statuer et d'avoir à l'ordre du jour la question d'apprécier la cohérence de l'exercice des compétences et de formuler des propositions pour renforcer la mutualisation. C'est une sorte de nouvelle entité qui serait créée obligatoirement sous l'autorité du Préfet, on voit bien que ça suscite beaucoup d'interrogations car aujourd'hui cela fonctionne. Le syndicat a une histoire, c'est le produit d'accord de volonté communale comme le Président l'a rappelé depuis 1906, cette compétence est communale et elle peut optionnellement, et c'est le cas ici, être transférée soit pour l'investissement, soit pour la maintenance. C'est donc vraiment une liberté locale dont disposent les communes à laquelle s'ajouterait une autre nouvelle instance qui réfléchirait aux mêmes questions sur lesquelles vous réfléchissez depuis des années, et qui a trouvé son point d'équilibre et son rythme de navigation en fonction des aléas. On a déjà une interrogation parce qu'en terme de simplification, c'est la malédiction française, plus on veut alléger plus on alourdit, plus on veut simplifier plus on complique, c'est vraiment la traduction de cela.

On a donc commencé à dire notre position parce que ça viendrait mettre un peu le ver dans le fruit sur une question qui n'est pas posée aujourd'hui puisque vous avez la liberté totale d'organisation sous la forme d'un syndicat mais, comme c'est le cas parfois encore pour l'eau et l'assainissement, on ne voit pas pourquoi alors que les conseils départementaux ont déjà beaucoup de charges et de compétences obligatoires à exercer, ils n'ont pas la maîtrise ni de leurs recettes ni de leurs charges qui a tendance à

progresser fortement. On ne voit donc pas pourquoi on viendrait les alourdir, les compliquer sur un domaine qui n'est pas de leurs compétences propres, qui n'a pas d'antériorité, alors que les syndicats sous la forme d'autorité organisatrice ont déjà une expertise et une compétence qui est reconnue. Laissons donc la liberté locale à ce niveau-là, laissons la capacité de s'adapter et d'exercer cette compétence, ça s'appelle tout simplement la traduction d'un principe clair qu'on entend souvent : la subsidiarité, l'exercice au niveau de l'administration le plus efficace et le plus proche. Il convient d'avoir une démarche ascendante, pas une démarche descendante, ce n'est pas à l'État de nous dire comment on doit s'organiser. C'est une compétence communale qui doit être organisée de la manière la plus efficace et au bon niveau que nous le souhaitons. M. Bonhomme indique avoir déposé un amendement de suppression car cette instance n'apporterait rien et ne ferait que compliquer. On a parlé des PCAET, des SRADDET, on va bientôt avoir le tome 3 des acronymes en France. Il y a un vrai sujet sur ce genre de nouveau plan. Dans la même loi, ils veulent créer une nouvelle stratégie nationale d'aménagement du territoire, encore un document supplémentaire de référence alors qu'on en a déjà plein en matière énergétique, on a tout un tas d'éléments donc n'en rajoutons pas, ne compliquons pas la tâche car plus on complique et moins on atteint l'efficacité de l'action publique locale. M. Le Sénateur suggère de conserver cette forme d'entente, cette forme d'organisation qui est le produit justement de compétences qui se sont réunies. La semaine prochaine on entérinera, parce qu'on a un large accord entre collègues sur la suppression de l'article 5 puis la suppression définitive de cette partie du texte selon lui tout à fait superfétatoire.

C'est ensuite au tour de M. le Sénateur Lévi de prendre la parole. Après avoir salué l'ensemble des membres de l'assemblée et remercié le Président pour son invitation à ce comité syndical, il souligne que M. Bonhomme a fait une synthèse assez parfaite de cette loi devant être votée dans quelques jours. Il indique également que M. Bonhomme a auditionné la semaine dernière Françoise Gattel, lui-même l'a auditionnée il y a 15 jours car, outre le fait qu'elle est ministre des collectivités territoriales, Mme Gattel est également sénatrice et fait partie de son groupe. Dès le mois de janvier 2026, il indique avoir fait part des préoccupations du SDE pour dire que bien évidemment tous les départements, en tout cas tous les sénateurs composant les groupes de territoires ruraux, étaient opposés à ce transfert de compétences, en sachant que même le Président du Département considère que ça fonctionne déjà plutôt bien et qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une structure complémentaire. C'est malheureusement la marque de fabrique nationale, c'est à dire que l'on essaie de créer des structures sans arrêt. A titre personnel, M. Lévi avoue ne pas comprendre l'intérêt de cette loi maintenant. Quand on est très nombreux à s'opposer à certains principes, généralement on écoute au niveau national, là effectivement, on a réussi à éviter ce transfert. Dans l'article 5 qui a été présenté, on crée une conférence des réseaux mais il ne faudrait pas y voir un moyen détourné de reprendre la compétence et surtout de finalement transférer au Préfet la direction de tous les syndicats. Le SDE fonctionne plutôt bien, créé en 1938, c'est 13000 km de réseau, c'est 156 000 points de livraison, donc c'est un fonctionnement vraiment exceptionnel. Toutes les communes aujourd'hui adhèrent au syndicat, c'est à souligner, et on ne voit donc pas pourquoi on va changer quelque chose qui fonctionne très bien aujourd'hui, tous les acteurs de l'énergie qui sont ici le disent. Pourquoi donc aller créer encore une fois un point de confusion sur le plan local alors que ça fonctionne bien ? Alors la chance que nous avons au Sénat, c'est que ce texte passe en première lecture et que nous avons le droit d'amendement. Il précise que M. Bonhomme a déposé un amendement qui a été cosigné par pas mal de sénateurs, il dit avoir la très nette impression que cet article 5 sera supprimé voire sous-amendé, bien qu'il faille toujours être prudent quand on présente des amendements, il devrait être supprimé et la loi devrait être modifiée car il n'y a pas que l'article 5 qui pose souci, il y a aussi quelques articles qui peuvent poser problème. Comme évoqué précédemment, M. Lévi revient sur le sujet de l'ADEME pour laquelle on ne sait pas trop ce qui va se passer. Il estime qu'il faut quand même noter la volonté de réorganiser l'état local car aujourd'hui on a du mal à s'y retrouver. Quand des subventions ADEME sont demandées, certaines subventions sont données par plusieurs acteurs de l'État et il estime qu'il est nécessaire de réorganiser cela, mais il faut surtout donner plus de lisibilité aux maires et aux élus, pour savoir qui finance quoi et à quel type de financement on peut prétendre. Il n'est en effet pas toujours très simple de s'y retrouver quand on veut financer un projet et de savoir à quel type de subvention on peut prétendre. M. Lévi estime qu'il faudrait réorganiser le pouvoir de l'ADEME sur le territoire, sans que cela vienne pénaliser les subventions et surtout essayer de faire croire qu'on va récupérer l'argent pour moins financer, parce que l'ADEME est un contributeur important également des projets des communes.

M. Lévi fait part aux membres de l'assemblée du soutien du Sénat pour être un défenseur ardent des SDE. Selon lui, il n'y a pas de sujet-là-dessus, il dit n'avoir jamais entendu aucun sénateur lui indiquer que ça ne fonctionnait pas dans son département, c'est la raison pour laquelle il ne comprend pas le bien-fondé de cette loi. L'explication donnée est que si on a voulu changer la donne, c'est que ça ne marchait pas dans certains départements, mais on ne sait pas quel département ça ne marche pas, ça fonctionne très bien en Tarn-et-Garonne et on espère que cela va encore continuer pendant longtemps.

M. Michel Weill, ancien président du Conseil Départemental et délégué titulaire de la commune de Montbeton demande la parole. Il dit avoir assisté à l'assemblée générale des présidents à Albi au cours de laquelle le Premier Ministre avait annoncé que les syndicats d'électrification, mais aussi les syndicats d'eau et d'autres syndicats devaient venir dans le giron des conseils départementaux. Cette démarche ne vise pas à faire plaisir aux conseils départementaux, ni à embêter qui que ce soit, c'est qu'on ne sait plus comment financer le Conseil Départemental. Le Conseil Départemental n'encaisse plus d'impôts si ce n'est les DMTO, c'est à dire la taxe que l'on paye quand on va chez un notaire, et c'est la seule ressource de la structure aujourd'hui. Il indique que le budget à son arrivée à la présidence était de 50 M € en 2021, il est ensuite descendu à 27 M € pendant le COVID et qui maintenant tourne autour de 30 M € mais sans aucune garantie quand on voit que les taux vont remonter à 4%, que la construction va baisser et que les DMTO vont également baisser. On ne sait donc pas comment faire pour pouvoir continuer à financer le social et tout ce qu'il y a à financer. L'idée était de confier au Département la gestion des réseaux d'eau, électricité, en pensant récupérer un peu d'argent pour faire vivre le Conseil Départemental. Il considère que ce n'est malheureusement pas la bonne solution. Il souligne le fait qu'il y a 140 agences dans l'État, c'est peut-être un peu trop d'autant qu'il semblerait que certaines mènent des actions identiques, s'en apercevoir avant aurait pu éviter des frais... Aujourd'hui, le Conseil Départemental n'a pas de ressources, il vit avec des emprunts, et c'est l'argent de ces emprunts qu'il reverse aux collectivités. Du temps de sa présidence, M. Weill dit avoir emprunté jusqu'à 13 M €, il suppose que son successeur sera certainement obligé d'arriver à un montant d'emprunt de 20 M € pour continuer de vivre, ce qui ne fera qu'augmenter l'endettement. Il va donc falloir trouver des fonds, ou ramener un impôt direct qui permette de faire un budget avec un équilibre. En l'état actuel, on va avoir de plus en plus de mal à faire vivre le Conseil Départemental en lui imputant constamment des nouvelles charges. Au niveau de l'ASE, M. Weill signale que l'on est passé du suivi de 800 enfants en 2021 à 1800 en 2025, ce qui engendre des coûts. Le budget de l'ASE est cette année de 65 M €, il était de 40 M € en 2021, il va bien falloir financer tout ça.

M. Weill revient sur l'interrogation d'un maire au sujet des subventions qui ont été supprimées au syndicat, il indique qu'on était obligé de « serrer la vis » d'autant que certaines subventions n'avaient pas été demandées depuis 2023, dans ces cas-là on considérerait qu'il n'y avait pas de besoin et cet argent était réutilisé ailleurs. A côté de ça, les communes demandent et perçoivent des aides du syndicat pour faire l'éclairage public, pour changer leurs luminaires et mettre des LED, mais elles demandent également en même temps une aide au Conseil Départemental pour faire la même chose, elles perçoivent donc une double subvention. Les subventions que l'on donnait au syndicat sont des sous que l'on donne aujourd'hui aux collectivités pour contribuer un peu plus à mettre du LED dans les communes et supprimer l'halogène.

Au terme de l'intervention de M. Weill, M. Lévi précise que, concernant le texte devant être examiné la semaine prochaine, l'AMF vient à l'instant de faire un communiqué pour demander le retrait de celui-ci, cela démontre bien que la plupart des associations d'élus sont opposées à ce texte. Un autre élément assez important, c'est que le Conseil d'État a rendu un avis extrêmement neutre sur l'article 5, indiquant que sa portée n'était pas aussi importante que prévu, n'était pas de portée normative, ce qui est un élément de plus pouvant permettre justement de le supprimer.

Le Président remercie M. le Sénateur pour cette précision, cela confère pour lui à un acte démocratique dans la mesure où c'est à la fois le Sénat, peut-être l'Assemblée nationale et puis l'Association des Maires, il faut donc que le gouvernement réalise à un certain moment que des élus, des populations et des représentants de la population doivent décider, sinon on efface le terme démocratie. Le Président remercie M. Weill de son intervention, il reconnaît que si le Conseil Départemental ne peut plus verser de subventions, c'est qu'il ne peut pas, il n'y a pas de conflit par rapport à ça. Il remercie M. Weill de l'avoir souligné mais il considère que c'était presque d'une ignorance pas possible de la part du gouvernement de penser qu'on allait pouvoir résoudre le problème des conseils départementaux en leur confiant de superviser l'électricité.

Le Président remercie les intervenants, il se défend de ne pas avoir respecté le protocole en ayant donné la parole à messieurs les Sénateurs avant monsieur le Président du Conseil Départemental, c'est simplement parce qu'il souhaitait que cette thématique de la décentralisation soit abordée.

Il sollicite donc l'intervention de M. Bertelli, Président du Conseil Départemental, qu'il remercie de sa présence.

M. Bertelli dit être très heureux de participer aujourd'hui à cette assemblée générale du syndicat dans un contexte où les enjeux énergétiques deviennent chaque année de plus en plus stratégiques. Le syndicat porte avec toujours autant de conviction des politiques nouvelles, malgré une vision budgétaire incertaine. Il tient à souligner l'accompagnement apporté par le SDE aux projets départementaux de transition énergétique, avec la valorisation des certificats d'économie d'énergie, le développement de la biomasse, les études géothermiques que ce soit sur des collèges ou des équipements publics, ainsi que le travail engagé autour de la restructuration de la filière bois et énergie.

AR Prefecture

082-258200575-20260922-DCS20260922_02A-DE
Reçu le 23/09/2026

Avec le SDE et le syndicat départemental des déchets présidé par M. Weill, nous recherchons ensemble un avenir pour la filière bois énergie en Tarn-et-Garonne et, dans la continuité du potentiel de réseaux de chaleur transmis par le SDE, nous étudions l'intérêt de lancer un opérateur chaleur et de construire une deuxième plateforme bois dans le département. M. Bertelli informe d'une visite très prochainement de la plateforme bois énergie et de la chaufferie de Nègrepelisse, qui sera organisée dans le cadre du parcours initié par le Préfet sur la transition énergétique.

Afin de compléter les propos de M. Weill concernant le fonctionnement du Département, M. Bertelli tient à dire que, suite à la suppression des impôts qu'il y avait sur le foncier et sur les taxes d'habitation, le Département n'en perçoit plus. Certaines dotations ont été attribuées au Département : le maintien de la DGF, la DMTD, des taxes sur la TVA nationale dont une part va au Département. Il y a également des taxes sur les assurances et comme celles-ci augmentent, c'est donc une des seules ressources actuellement qui monte. Il y a également des taxes sur l'électricité qui reviennent au Département mais ces taxes ne sont absolument pas fléchées pour revenir sur le SDE, si le Département a décidé de donner des subventions, c'est de sa compétence, il le donne ou il ne le donne pas mais ce n'est pas un fléchage direct et automatique. Le Département a des compétences obligatoires telles que le social, la voirie, les collèges, mais il y a beaucoup d'autres compétences qui ne sont pas facultatives, en particulier toutes les subventions qui peuvent être données ou pas.

M. Bertelli forme le vœu de poursuivre ce travail partenarial avec le syndicat au service des communes, de la transition énergétique et de l'attractivité du département. En ce qui concerne la décentralisation, il ne comprend pas l'intervention de l'État à vouloir défaire ce qui fonctionne bien au niveau des syndicats d'eau, d'assainissement et d'électricité.

M. Bertelli conclut en remerciant le Président pour son invitation. Il félicite également toute l'équipe du syndicat ainsi que la Directrice pour son engagement quotidien au service du Tarn-et-Garonne, et souhaite à tous une bonne continuation.

Au terme de cette séance, le Président remercie les membres de leur présence et de leur participation active à ce comité syndical.

Il invite alors les membres à participer au cocktail déjeunatoire servi sur place.

Le Président,

Jacques GAYRAL





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mardi 22 septembre 2026

RAPPORT D'ACTIVITE DU BUREAU SYNDICAL

Conformément aux dispositions de l'article 3-3 des statuts et à la délibération adoptée par le Comité Syndical le 29 juillet 2020, un compte rendu de l'activité du Bureau syndical et des attributions exercées par délégations est présenté à l'assemblée générale. Le Président a réuni les membres du Bureau syndical pour se prononcer sur des délibérations relevant de ses compétences déléguées.

➤ Réunion du 16 juin 2026

• Déclassement d'ouvrages

Lorsqu'un bien (poteau, massif poste, terrain) n'est plus affecté à la distribution publique d'électricité, les communes ou les particuliers peuvent demander sa rétrocession.

Selon l'article L2241-1 du CGCT, le Bureau syndical doit établir un acte administratif de déclassement du bien, lequel n'appartiendra plus au patrimoine concédé. Dès lors, le SDE 82 pourra le rétrocéder par une convention conclue à titre gratuit, laquelle actera la rétrocession de l'ouvrage, opérant le transfert de la propriété et de la responsabilité au demandeur.

A ce titre, un dossier a été porté au Bureau syndical, afin de déclasser un massif béton et d'autoriser le Président à signer la convention de rétrocession :

- Commune de LABOURGADE : 1 massif béton, situé «118 route du buguet, 82100 LABOURGADE»

Il a été demandé aux membres du Bureau Syndical de constater la désaffectation de l'ouvrage précité, de procéder à son déclassement et à sa rétrocession, et d'autoriser le Président à signer la convention de cession comportant un transfert de propriété, à titre gratuit, au profit des demandeurs.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

(Montants supérieurs à 1000 €)

MOUVEMENT	DATE	TIERS	MONTANT
5248 - Achat ordinateur portable et périphériques	05/05/26	CAPLASER (code : 141)	1 916,40 €
5264 - stand institutionnel Salon des Maires	12/05/26	AP Média (code : 3347)	3 408,00 €
5265 - promotion institutionnelle- encart pubs- mai et septembre 2026	12/05/26	LA DEPECHE/LE PETIT TOULOUSAIN (code : 608)	3 746,40 €
5285 - Pièces détachées suite vandalisme Nègrepelisse	19/05/26	IES Intelligent Electronique Systems (code : 3361)	6 672,39 €
5301 - Achat ordinateur portable et périphérique	27/05/26	CAPLASER (code : 141)	1 560,00 €
5315 - AG juin 2026- traiteur	01/06/26	DM TRAITEUR (code : 3618)	5 115,00 €
5313 - PROMO INSTITUTIONNELLE : Annuaire des maires en mai + ELUS du 82 en Septembre 2026	01/06/26	EVELYNE (code : 3208)	3 590,40 €
5332 - Déploiement d'une infrastructure geOrchestra & hébergement du PCRS	04/06/26	JEAN POMMIER PI GEOSOLUTIONS (code : 4000)	21 408,00 €
5370 - CAP SON - AG du 25 juin	15/06/26	CAP SON (code : 2064)	1 665,60 €
5368 - SPRINT- tour de cou et flammes	15/06/26	Sprint communication (code : 2483)	1 005,60 €
5402 - Formation - Confiance en soi	18/06/26	CEGOS (code : 4010)	1 980,00 €
5404 - ARMOIRE RIDEAU BUREAU EP	19/06/26	BUROTEAM 82 (code : 3189)	1 271,18 €
5403 - AMENAGEMENT BUREAUX	19/06/26	BUROTEAM 82 (code : 3189)	4 408,32 €
5405 - Acquisition ordinateur portable et écrans	19/06/26	CYBERTEK (code : 3670)	3 298,32 €
5417 - Formation - 38e Forum de la communication publique et territoriale	29/06/26	CAP'COM Le réseau de la communication publique (code : 3605)	1 332,00 €
5430 - Redevance VNF Lacourt St Pierre	02/07/26	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE (code : 2910)	1 545,32 €
5480 - Votebox - Renouvellement pack tout en un et émargement premium	08/07/26	Quizzbox Solutions (code : 2903)	1 776,00 €
5484 - repas SDE 82 - 9 juillet 2026	09/07/26	SAS LA CARAVELLE (code : 4014)	1 680,00 €
5495 - Location + maintenance trimestrielle copieurs du 01/07/2026 au 30/09/2026	15/07/26	RICOH (code : 2561)	1 584,20 €
5496 - Coût copie des copieurs numériques du 01/04/26 au 31/06/26	15/07/26	RICOH (code : 2561)	1 693,41 €
5567 - Maintenance installation thermiques 2ème semestre 2026	27/07/26	VERDISIA ENERGIE (code : 3991)	1 202,62 €
5592 - PACK DE DOCUMENTS AVANTAGE PLUS	04/08/26	SOGELINK (code : 2508)	6 804,00 €
5599 - Fourniture et pose lecteur badge VIGIK et badge programmé	06/08/26	SARL GRAMAGLIA (code : 3883)	1 632,00 €
5600 - Alarme intrusion	06/08/26	SARL GRAMAGLIA (code : 3883)	3 426,00 €
5604 - Contrat de maintenance du 01/06/2026 au 31/05/2027	12/08/26	CAPLASER (code : 141)	1 381,82 €
5610 - Cocktail déjeuner - Parcours visite ENR à Bourret	20/08/26	Restaurant les Gourmandises (code : 3376)	999,90 €
5613 - graphisme Rapport d'Activité 2025	21/08/26	AGITEO (code : 2528)	2 400,00 €
5612 - Vidéo institutionnelle	21/08/26	EVELYNE (code : 3208)	2 820,00 €
5616 - Formation - HFSQL C/S	24/08/26	PC SOFT (code : 486)	2 362,80 €
5622 - Aménagement ergonomique bureau	31/08/26	BUROTEAM 82 (code : 3189)	2 012,10 €
5623 - Aménagement ergonomique bureau	31/08/26	BUROTEAM 82 (code : 3189)	2 527,50 €